REJOIGNEZ LA TRI'BU ZÉRO DÉCHET

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés

EXERCICE 2021

CUA Communauté Urbaine d'Alençon

SOMMAIRE

LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1

Le territoire desservi 06

1.1 Territoire desservi 06
1.1.1 Présentation du périmètre 07
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement 08
1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence 09
1.1.4 Déchets pris en charge par le service 10
1.2 Répartition des Compétences 11

CHAPITRE 2

La prévention des déchets 12

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 12
2.2 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et des indicateurs associés 13

CHAPITRE 3

Organisation de la collecte des déchets 16

3.1 Pré-collecte 16
3.2 Population desservie et taux de variation annuel 17
3.3 Équipements disponibles liés à la collecte en apport collectif 18
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte 19
3.4.1 Spécification de la collecte 19
3.4.2 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers 20
3.4.3 Population desservie par les collectes séparées et résiduelles 21
3.5 Évolution de l'organisation de la collecte 21
3.6 Focus sur les déchetteries/centres de valorisation 22

CHAPITRE 4

Bilan de la collecte des déchets 24

4.1 Synthèse 2017 - 2021 24
4.2 Performance de collecte 26

CHAPITRE 5

Organisation du traitement des déchets 27

5.1 Localisation des unités de traitement existantes et de valorisation 27
5.2 Nature des traitements (dont la valorisation) 28

CHAPITRE 6

Bilan du traitement des déchets 30

6.1 Capacité et tonnages 30
6.1.1 Taux global de valorisation 30
6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage 30
6.2 Refus de tri et performance 31
6.3 Résidus du traitement 31

CHAPITRE 7

Impact environnemental et sanitaire 32

CHAPITRE 8

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets 34

CHAPITRE 9

La concertation et la gouvernance 36

9.1 Description des moyens d'information et de concertation 36
9.2 Suivi des réclamations et évolutions 39

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

CHAPITRE 10

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets 40

10.1 Les modalités d'exploitation du service public 40
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises 41

CHAPITRE 11

Budget, coût du service et financement 42

CHAPITRE 12

Structure du coût 43

CHAPITRE 13

Coût des différents flux de déchets 45

13.1 La part relative des flux dans le coût du service public 45
13.2 La couverture des charges par les produits par flux 47
13.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne 48
13.4 La répartition des charges par flux et par étape technique 49

CHAPITRE 14

Évolution des coûts 50

14.1 L'évolution des coûts tous flux confondus 50
14.2 L'évolution des coûts par flux par habitant 50
14.3 L'évolution des coûts par flux ramenés à la tonne 51

Annexe : Matrice des coûts 2021 validée dans SINOE 52

Lexique 54

JOAQUIM PUEYO

PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
MAIRE D'ALENÇON
CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE
ANCIEN DÉPUTÉ DE L'ORNE

La Communauté Urbaine d'Alençon compte parmi ses compétences la collecte et le traitement des déchets (et assimilés) dans les 31 communes qui la composent. Chaque année, ce rapport est édité pour permettre à tous de s'approprier, via une synthèse d'indicateurs chiffrés, les résultats du travail mené. Cet outil ouvre aussi à une prise de conscience sur la quantité de déchets produits par chacun d'entre nous et d'en saisir les impacts financiers et environnementaux qui en découlent.

À l'heure où les ressources s'amenuisent et où les habitudes de consommation évoluent, notre ambition est renforcée : une collectivité « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » pour 2030. Cet objectif n°8, défini dans notre Projet de Territoire, initié en 2018, ne peut être atteint que par l'application des bonnes pratiques et la poursuite de nos efforts individuels et collectifs.

Un territoire durable, empreint d'une exemplarité environnementale, voilà les marqueurs identitaires ambitionnés par les élus pour la CUA. Grâce à l'implication de tous, les actions menées pour étendre les gestes de tri, le recyclage et favoriser la revalorisation, ont permis cette année encore de diminuer les quantités de déchets produites par habitant. Ces efforts collectifs permettent de maitriser les coûts et ainsi équilibrer un budget toujours plus contraint.

En 2022, un conseiller municipal, véritable référent de proximité, sera désigné dans chaque commune de la CUA pour retransmettre les informations et les besoins au plus près des réalités propres à chacune d'entre elles.

PATRICK COUSIN
VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON
MAIRE DE CERISÉ

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses actions concrètes pour répondre aux besoins des habitants de la CUA : l'ouverture du nouveau centre de valorisation, une communication grand public vers une sensibilisation au civisme, des actions ciblées pour les dépôts sauvages et un circuit réétudié pour maintenir la qualité de services en respectant les contraintes budgétaires et réglementaires toujours plus importantes.

En produisant moins de déchets, nous préservons l'environnement et nous maitrisons les coûts liés, par exemple, à l'augmentation de la taxe générale des activités polluantes (+ 88 % entre 2021 et 2025). Pour atteindre cet objectif, des modifications importantes ont été apportées, telles que le développement des points d'apports collectifs et la réduction des circuits de collecte en porte-à-porte, le changement du code couleur permettant une simplification du tri pour les usagers, le projet d'élargissement des consignes de tri à tous les emballages en plastique (pour une mise en place en 2022).

Depuis 2017 l'opération « Je broie du vert » est un rendez-vous à succès qui permet de réduire la production de déchets de 2 kilogrammes par habitant en moyenne et revalorise un matériau noble. L'installation de composteurs collectifs dans plusieurs lieux de la CUA offrent à tous la possibilité d'agir sur ses bio déchets.

Kilos après kilos, les matériaux recyclés, revalorisés, réutilisés, sont ceux que nous ne retrouverons plus dans les incinérateurs et dont la production sera également raisonnée à la source.

1.1
TERRITOIRE DESSERVI

La population de la Communauté Urbaine d'Alençon est de 57 875 habitants* (voir détail ci-dessous).

LIMITE DU TERRITOIRE ET POPULATION CONCERNÉE :

31 COMMUNES AU 1er JANVIER 2021

*Source INSEE, population légale au 1er janvier 2022

1.1.1 PRÉSENTATION DU PÉRIMÈTRE

TYPES D'HABITAT :

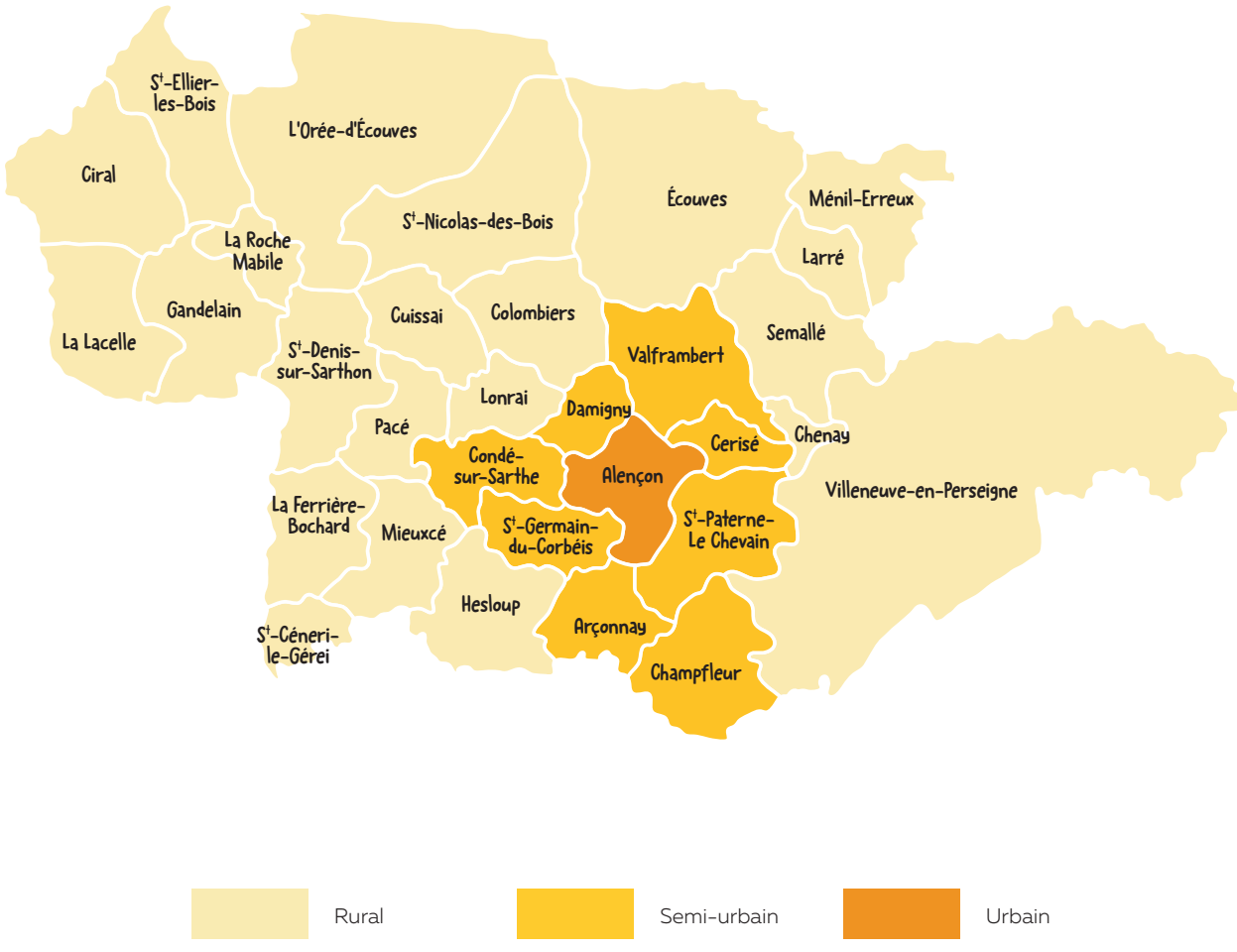

1.1.2

VISION GLOBALE DE L'ORGANISATION DU SERVICE ET DU LIEN ENTRE COLLECTE ET TRAITEMENT

TYPES DE COLLECTE ET TRAITEMENT

- Ordures ménagères et tri en apport collectif
- Ordures ménagères 1x/semaine
Tri 1x/15 jours
- Ordures ménagères 2x/semaine
Tri 1x/semaine
- Centre de valorisation
- Centre de tri
- Incinérateur
- Centre de stockage
- Plateforme de compostage
- Quai de transfert

L'année 2021 a été marquée par le passage de la collecte en porte-à-porte à l'apport collectif pour la commune de Colombiers, l'ouverture d'un nouveau centre de valorisation à Arçonnay (ouverture le 15 mars 2021) et la mise aux normes et l'extension de celui d'Alençon (ouverture le 13 décembre 2021). La déchetterie d'Arçonnay a fermé au 31 décembre 2021.

1.1.3

DESCRIPTION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMPÉTENCE

LES MISSIONS DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

- Assurer la compétence de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Assurer la gestion du quai de transfert des déchets ménagers.
- Valoriser les déchets produits en mettant à la disposition de la population des outils performants.
- Maîtriser les coûts et équilibrer un budget financier.
- Assurer la salubrité publique en sanctionnant les dépôts illicites sur la voie publique.
- Être à l'écoute de l'usager.
- Instruire les dossiers d'appel d'offre et gérer les marchés engagés.
- Faire des propositions innovantes aux élus, dans le but d'anticiper la réglementation.
- Respecter la législation en vigueur.
- Animer le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
- Appliquer la mise en place de la redevance spéciale auprès des administrations.
- Communiquer et sensibiliser la population.
- Effectuer un suivi administratif et qualitatif du service rendu par les différents prestataires (respect des consignes).

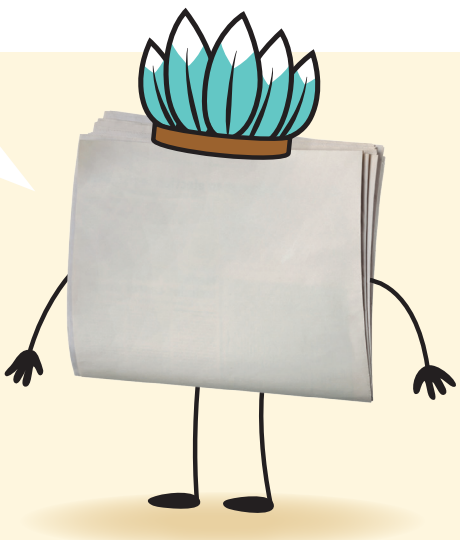

1.1.4
DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE

MODE DE COLLECTE SUIVANT LE TYPE DE DÉCHETS :

	COLLECTE SÉPARÉE	APPORT COLLECTIF	CENTRE DE VALORISATION
Ordures ménagères	✓	✓	
Emballages	✓	✓	✓
Papier		✓	✓
Verre		✓	✓
Déchets verts			✓
Gravats			✓
Bois			✓
Cartons	✓		✓
Meubles			✓
Encombrants	✓		✓
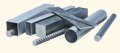 Ferraille			✓
Déchets dangereux			✓
Polystyrène			✓
Bâches plastiques			✓
Textile		✓	✓
Déchets issus des marchés	✓		
DEEE			✓

La collecte séparée des cartons correspond à celle des commerçants de l'hypercentre d'Alençon, effectuée tous les jeudis à partir de 19 h. La collecte des encombrants concerne les déchets volumineux des personnes à mobilité réduite (sans voiture ou ayant un handicap) effectuée en porte-à-porte sur demande.

1.2 RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

IDENTIFICATION DES PRESTATAIRES DE SERVICE SELON LE TYPE DE DÉCHETS COLLECTÉS :

	COLLECTE	TRANSPORT	TRAITEMENT
Ordures ménagères	Véolia - SEP	TTB Transport	Véolia
Emballages	Véolia - SEP	TTB Transport	Valorpole
Papier	SEP	Véolia	Véolia
Verre	SEP	01 Manufacturing	01 Manufacturing
Déchets verts	SEP	SEP	SEP
Gravats	SEP	SEP	Carrière - Suez
Bois	SEP	SEP	SEP
Cartons	Véolia - SEP	Véolia - SEP	Véolia - SEP
Meubles	Suez	Suez	Éco-Mobilier
Encombrants	SEP	SEP	Suez
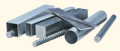 **Ferraille**	SEP	SEP	GDE
Déchets dangereux	Triadis	Triadis	Triadis
Polystyrène	Suez	Suez	Suez
Bâches plastiques	Suez	Suez	Suez
Textile	Agir - La Redingote	Agir - La Redingote	Agir - La Redingote
Déchets issus des marchés	Régie des Quartiers Alençonnaise	TTB Transport	Véolia
DEEE	Envie 72	Envie 72	Ecosystem

La CUA ne fonctionne pas en régie s'agissant de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Le service Déchets Ménagers passe des appels d'offres pour des durées comprises entre 4 à 8 ans. Quatre ans étant la durée maximale pour les marchés dits à bons de commande. Le marché ayant la plus grande durée est celui de la collecte des déchets ménagers et assimilés, soit 8 ans, pour pouvoir amortir le matériel de collecte et ainsi obtenir des prix non surfacturés.

2.1 INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010

En juillet 2011, la CUA s'est lancée dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP) ambitieux dont l'objectif était de réduire de 7 % le tonnage des déchets ménagers (hors centre de valorisation). Ce dernier a pris fin en juin 2017. En parallèle, un programme " Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage " (ZDZG) s'est clôturé en octobre 2018. Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a pris le relais le 17 octobre 2019 afin de poursuivre les actions de prévention. Entre 2010 et 2017, les actions menées ont permis de diminuer de 10,91 % la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) alors que la population a augmenté de 1,85 %.

En 2021, chaque habitant a produit 258,56 kg/hab./an d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif), contre 330,9 Kg/hab./an au niveau national (données 2017). La CUA a donc de bons résultats qui seront poursuivis avec le PLPDMA. Pour suivre l'évolution, un indice de réduction des déchets est calculé annuellement. Il se calcule de la manière suivante : l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits sur le territoire sont additionnés et rapportés à une quantité par habitant (kg/hab./an). Ce ratio calculé à partir de 2010 constitue la base 100. Ensuite, il est calculé annuellement et transposé sur cette même base pour suivre son évolution.

INDICE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS PAR RAPPORT À 2010 :

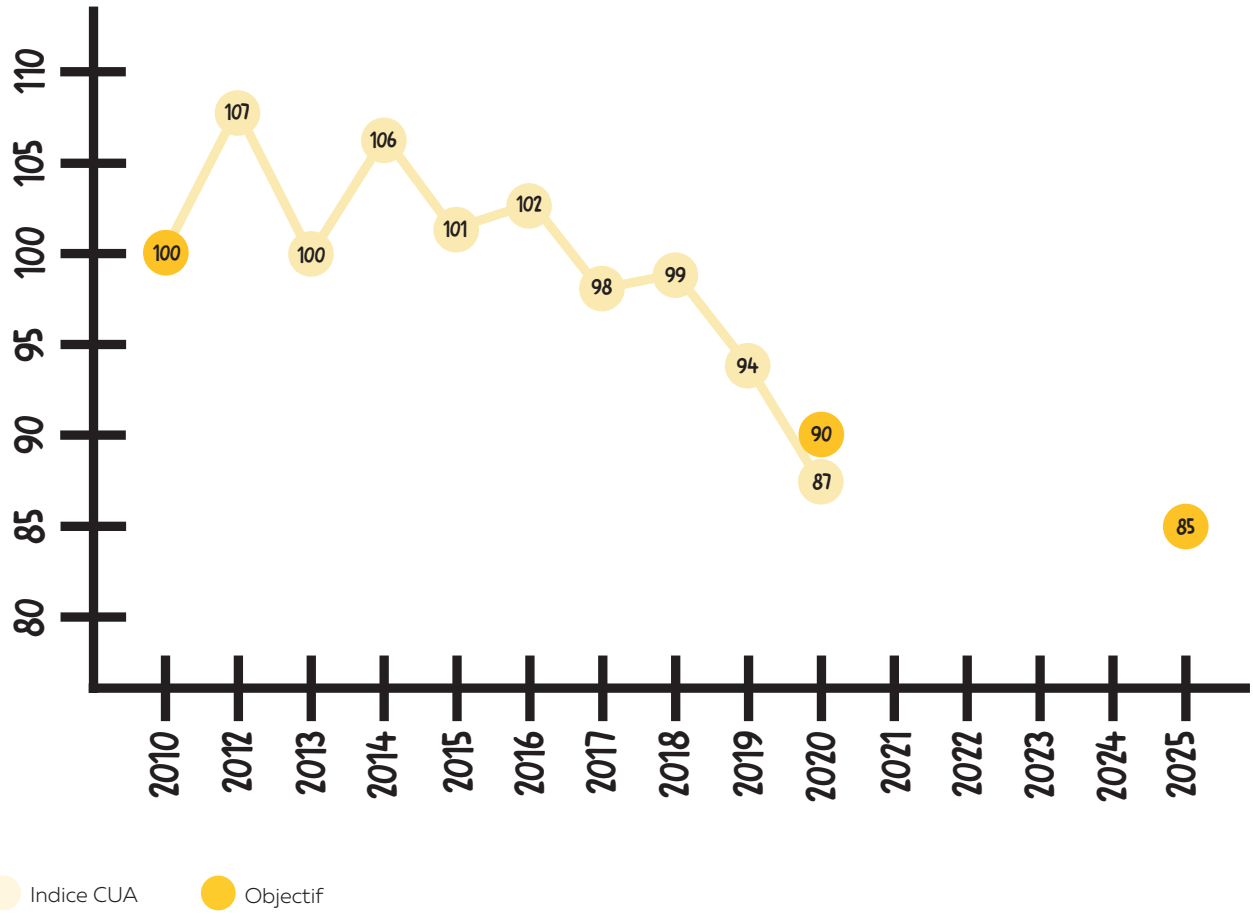

- Tonnage de DMA 2010 = 100
- Indice de l'année N du RA = tonnage DMA de l'année N x 100 / tonnage DMA de l'année 2010

2.2
DESCRIPTION DES ACTIONS D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (DONT LA PRÉVENTION DES DÉCHETS) ET DES INDICATEURS ASSOCIÉS

PRÉVENTION 2021

Adopté par les élus communautaires le 17 octobre 2019, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) définit les objectifs de réduction des déchets pour six ans. Il consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés. Sur la CUA, cette baisse est portée à 14,6 % ce qui ferait passer de 538 kg/hab./an de DMA en 2015 à 459 kg/hab./an en 2025.
Afin d'atteindre cet objectif, le PLPDMA intervient sur les axes suivants :

AXES DE RÉDUCTION	OBJECTIFS DE RÉDUCTION
Réduction de la production des déchets verts	-41 kg/hab./an entre 2015 et 2025
Actions transversales permettant de diminuer tout type de déchets	-14,6 % DMA entre 2015 et 2025
Compostage des biodéchets	-14,5kg /hab./an entre 2015 et 2025
Diminution du gaspillage alimentaire	-11 kg/hab./an entre 2015 et 2025
Réemploi des produits pour allonger leur durée de vie	Augmentation de 3 points du réemploi des déchets inertes entre 2012 et 2025
Remplacer le jetable par du durable	Augmentation limitée à 9 % entre 2015 et 2025 des déchets non dangereux non inertes
Diminution des déchets papier et de produits dangereux	Stabilisation autour du ratio à 2 kg/hab./an entre 2015 et 2031 des déchets diffus dangereux des ménages Stabilisation entre 2015 et 2025 des déchets dangereux + réduction de la nocivité des déchets dangereux
Diminution des déchets des entreprises	Quasi-stabilisation entre 2015 et 2031

Construit en concertation avec les habitants, ce programme comporte 53 actions de prévention, qui permettent notamment de réduire les déchets verts, lutter contre le gaspillage alimentaire ou encore favoriser le réemploi des produits. L'élaboration du dispositif PLPDMA a été menée en partenariat avec les différentes administrations, structures, chambres consulaires, associations,... pour permettre d'aborder de façon globale et concertée les enjeux sociaux, environnementaux et économiques.
Plus d'infos sur le PLPDMA : www.cu-alencon.fr/la-cua-a-votre-service/tout-savoir-sur-les-dechets/nos-programmes-dactions/

ACTIONS RÉALISÉES EN 2021 :

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS

104 TONNES DE BRANCHAGES DÉTOURNÉES

des centres de valorisation
grâce aux opérations "Je Broie du Vert"
depuis 2019

PLUS DE 150 PERSONNES SENSIBILISÉES

à la réduction des déchets verts,
au travers de stands proposant
de la documentation, un quiz,
la présentation de paillages
et de la tonte mulching

500 GUIDES DES DÉCHETS VERTS DISTRIBUÉS

tout au long de l'année

COMPOSTAGE

1 PAGE INTERNET DÉDIÉE AU COMPOSTAGE

(collectif et individuel) a été créée
sur le site de la collectivité,
à la demande des élus

PLUS DE 2 330 COMPOSTEURS VENDUS

depuis 2013, dont
164 EN 2021

PLUS DE 60 AIRES DE COMPOSTAGE COLLECTIF

installées en pieds d'immeuble,
dans les établissements scolaires,
de santé, les cimetières
et autres structures

5 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE COLLECTIF

mis en place depuis 2021
(site des 3ifa, école élémentaire
de Condé-sur-Sarthe, école élémentaire
de Montsort, CCAS et épicerie sociale)

FOURNITURE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION

pour le composteur installé
dans le cimetière de Damigny
par le service Déchets Ménagers

SENSIBILISATION À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

57 ÉTUDIANTS SENSIBILISÉS

par le service Déchets Ménagers via un quiz et des astuces zéro déchet, pendant l'événement TOC[3], installé dans le parc des Promenades à Alençon en présence de stands de différents acteurs du territoire

RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS DE SENSIBILISATION

contre le gaspillage alimentaire réalisées auprès d'établissements scolaires, avec installation de panneaux pédagogiques.

Au lycée Marguerite de Navarre, pesée détaillée des déchets des convives qui a mis en évidence un gaspillage alimentaire de "seulement"

40 G./CONVIVE/REPAS EN MOYENNE,

contre 110 g./convive/repas en moyenne à l'échelle nationale pour les lycées.

RÉEMPLOI

INSTALLATION DE CONTENEURS DANS LES CENTRES DE VALORISATION

pour favoriser le réemploi

ZONE DE DONS DE CAGETTES ET DE PALETTES

mise en place aux centres de valorisation d'Arçonnay et Alençon

DON À EMMAÜS

des objets pouvant être réutilisés

9,3 TONNES

de déchets détournés des encombrants sur 2021

RÉDUCTION DU PAPIER

AUTOCOLLANTS "STOP PUB" DISPONIBLES

à l'accueil du service Déchets Ménagers et distribués lors de sensibilisation (porte-à-porte, stands, etc.)

5 000 EXEMPLAIRES commandés chaque année

pour renouveler le stock

3.1 PRÉ-COLLECTE

En 2018, avec la mise en œuvre de l'optimisation des collectes sur le territoire de la CUA, les usagers de la commune de Damigny se sont vu distribuer des sacs gris translucides pour les ordures ménagères. Désormais, c'est l'ensemble des communes collectées en porte-à-porte qui sont soumises à l'usage de sac translucide.

CONSIGNES DE TRI DE LA CUA :

3.2
POPULATION DESSERVIE ET TAUX DE VARIATION ANNUEL

La commune de Colombiers est passée à la collecte en apport collectif au 1er janvier 2021.
Ainsi, en 2021 ce sont 24 communes qui sont en collecte en apport collectif soit 21 407 habitants.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LE MODE DE COLLECTE :

31 DÉCEMBRE 2021

36 468
habitants desservis
en porte-à-porte

soit

8*
communes

126
points de collecte
en apport collectif
dans 24 communes

21 407
habitants desservis

* Alençon, Arçonnay, Cerisé, Condé-sur-Sarthe, Damigny, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Paterne - Le Chevain, Valframbert

3.3 ÉQUIPEMENTS DISPONIBLES LIÉS À LA COLLECTE EN APPORT COLLECTIF

MISE À DISPOSITION DES CONTENANTS D'APPORT COLLECTIF SELON LE FLUX À COLLECTER :

	CONTENANTS			
	QUANTITÉ	TYPE	RATIO PAR HABITANT	TONNAGE COLLECTÉ
Ordures ménagères	227 conteneurs	aérien semi-enterré enterré	1 pour 94 habitants	5 518 T
Emballages	194 conteneurs	aérien enterré MOVEA	1 pour 110 habitants	644 T
Papier	226 conteneurs	aérien enterré MOVEA	1 pour 256 habitants	1 040 T
Verre	231 conteneurs	aérien enterré MOVEA	1 pour 250 habitants	1 885 T
Textile	49 conteneurs	aérien	1 pour 1 181 habitants	368 T
Centre de valorisation	13 conteneurs par déchetterie	benne 30 m³ benne 10 m³ armoire et cage	1 pour 28 937 habitants	10 645 T

Desservie en apport collectif : 21 407 habitants pour les ordures ménagères et 57 875 habitants pour les papiers/verre/textiles car pour ces trois flux la collecte est uniquement en points d'apports collectifs (PAC)

Le territoire de la CUA dispose à ce jour de

116

espaces " propreté " composés de contenants des 4 flux de déchets (ordures ménagères, papier, emballages et verre).

3.4 ORGANISATION DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

3.4.1 SPÉCIFICATION DE LA COLLECTE

RÉPARTITION DES CONTENANTS, TONNAGES ET DISTANCE PARCOURUE EN COLLECTE PORTE-À-PORTE SELON LE FLUX À COLLECTER :

	POPULATION DESSERVIE	FRÉQUENCE	TONNAGE ANNUEL	DISTANCES PARCOURUES	TYPE DE CONTENANT	NOMBRE DE CONTENANT DISTRIBUÉ OU MIS À DISPOSITION
Ordures ménagères	36 468	1 à 2 fois / semaine	5 191	34 827 km	sacs gris translucides 30, 50 et 110 litres bacs roulants pour habitat vertical et professionnels	sacs gris translucides : 1,025 millions bacs roulants : 1 726
Emballages	36 468	1 fois / semaine ou tous les 15 jours	1 088	16 384 km	sacs bleus 50 litres bacs roulants habitat vertical et professionnels	sacs bleus : 512 640 bacs roulants : 1 604
Cartons commerçants	150	1 fois / semaine	182		bacs roulants ou vrac	-
Déchets issus des marchés	4 marchés hebdomadaires	5 fois / semaine	115	non connu	bacs roulants rolls	bacs roulants : 23 rolls : 10
Encombrants	Personnes à mobilité réduite de la CUA	-	non déterminé	non connu	pas de bac, enlèvement sur demande	aucun
Papier-carton (Cotriva)	Prestation privée réalisée par la structure d'insertion soutenue par la CUA	-	200	non connu	bacs roulants	-

PART DE LA COLLECTE SÉPARÉE DANS LE SERVICE :

63 %
de la population utilise
la collecte en porte-à-porte

mais ne représente que
40 %
des tonnages collectés
en porte-à-porte et apport collectif

On peut constater que la collecte en porte-à-porte est utilisée par plus de 63 % de la population et que les tonnages représentent 40 % de ceux collectés en porte-à-porte et apport collectif.

C'est par la communication engageante et engagée que les comportements produisant le plus de déchets changeront et évolueront vers un mode zéro déchet.

3.4.2

SEUILS DE COLLECTE POUR LES PRODUCTEURS NON MÉNAGERS

Le marché de collecte actuel prévoit pour la collecte en porte-à-porte, un seuil autorisé de 750 litres par semaine pour les ordures ménagères et 750 litres par semaine pour le tri sélectif. En ce qui concerne la collecte des cartons commerçants, le seuil a été fixé à 1 m³ par collecte par le règlement de collecte.

750 LITRES PAR SEMAINE

TRI SÉLECTIF

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT
ET SONT À DÉPOSER EN VRAC DANS LES BACS

750 LITRES PAR SEMAINE

ORDURES MÉNAGÈRES

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
SONT DÉPOSÉES EN SAC PUIS DANS LES BACS

1 M³ PAR COLLECTE

CARTONS COMMERÇANTS

3.4.3
POPULATION DESSERVIE PAR LES COLLECTES SÉPARÉES DES BIODÉCHETS ET RÉSIDUELLES AINSI QUE LA PART DE LA COLLECTE SÉPARÉE DANS LE SERVICE

La CUA n'a pas mis en place de collecte séparée. Elle incite les usagers à gérer leurs biodéchets à travers l'usage de composteurs individuels ou collectifs. Trois types de composteurs sont proposées à la vente des 150, 400 et 800 litres à tarifs préférentiels.

3.5
ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE

En 2020, quatre secteurs collectés en porte-à-porte ont vu leur service optimisé avec la mise en place de la collecte en apport collectif. En parallèle, les points de collectes de quelques communes en apport collectif ont été réaménagés pour faciliter l'accès.
De plus, la collecte d'ordures ménagères en sacs gris translucides a été généralisée dans les communes collectées en porte-à-porte. La suppression des sacs noirs incite les habitants à mieux trier leurs déchets.
Au 1er janvier 2021, la commune de Colombiers est passée à la collecte en apport collectif.

En 2021, le ratio de collecte porte-à-porte (en kg / hab./ an) est passé de

150,43 À 142,34.

Cette diminution de 8,09 kg / hab. / an est due à l'utilisation de sacs gris translucides mais aussi aux périodes de confinement et de couvre-feu qui ont vu la fermeture temporaire des commerces comme la restauration.

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

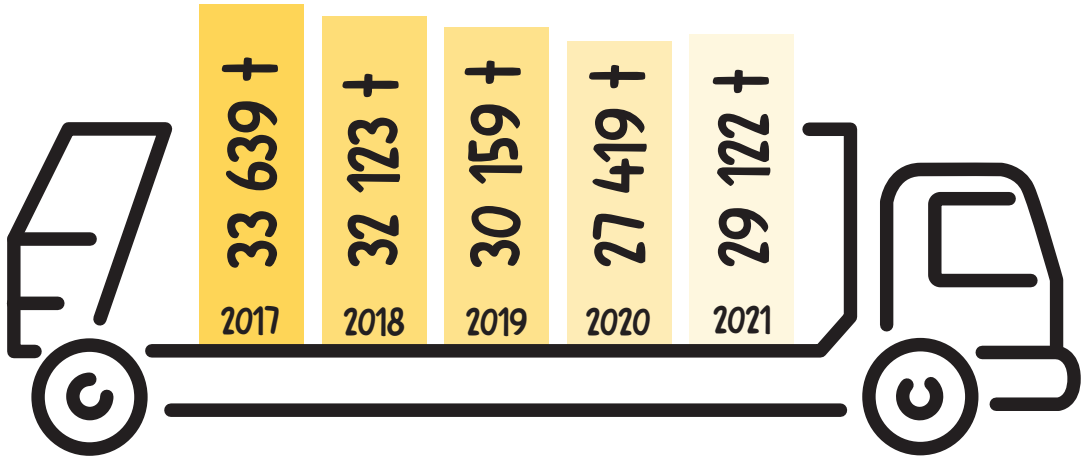

3.6 FOCUS SUR LES DÉCHETTERIES / CENTRES DE VALORISATION

Les centres de valorisation sont des lieux de transit de déchets provenant exclusivement des usagers de la CUA. Les usagers transportent par leurs propres moyens leurs déchets, puis les trient selon leur nature. Les gardiens présents sur chaque site font respecter le règlement intérieur et aident les usagers dans leurs démarches. Ils gèrent également les rotations de bennes. Ces dernières sont ensuite transportées sur leur site de traitement ou recyclage. Les centres de valorisation sont au nombre de deux pour une population totale de 57 875 habitants, réparties selon le plan ci-dessous. Depuis leur réouverture après travaux en 2020 et 2021, le gardiennage des centres de valorisation est en régie et n'est plus fait par un prestataire externe.

EN 2021, LES HORAIRES D'OUVERTURE ÉTAIENT LES SUIVANTS :

DÉCHETTERIES ARÇONNAY ET ALENÇON NORD

du 15 mars au 31 octobre :
En semaine : 9 h - 12 h et 14 h - 19 h
Le samedi : 9 h - 19 h (Alençon Nord)
Le samedi : 9 h - 16 h (Arçonnay)

du 2 novembre au 14 mars :
En semaine : 9 h 30 - 12 h et 14 h - 16 h 30
Le samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Fermées les dimanches et jours fériés

Depuis leur ouverture en 2021, les centres de valorisation Arçonnay et Alençon Nord sont désormais ouverts du lundi au samedi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h.

LOCALISATION DES CENTRES DE VALORISATION

CENTRE DE VALORISATION D'ARÇONNAY
2 rue Saint-Blaise,
Arçonnay

CENTRE DE VALORISATION ALENÇON NORD
rue Nicolas Appert,
Alençon

Le 15 mars 2021, un nouveau centre de valorisation a ouvert à Arçonnay. Le 1er avril 2021 la Communauté Urbaine d'Alençon a procédé à la fermeture provisoire de la déchetterie Alençon Nord, située rue Nicolas Appert à Alençon, afin d'y réaliser des travaux d'extension et de mises aux normes. Celle-ci a fait son ouverture le 15 décembre 2021. L'ancienne déchetterie d'Arçonnay a fermé définitivement le 31 décembre 2021.

DÉCHETTERIE D'ARÇONNAY
Route de Gesnes-le-Gandelin

Fermeture le 31 décembre 2021

POURQUOI «CENTRE DE VALORISATION» ?

Aujourd'hui le déchet devient une ressource qui doit être valorisée au maximum. Le centre de valorisation permet ainsi un tri de qualité et une meilleure valorisation des déchets afin de réduire la part des déchets non recyclables.

RÉCAPITULATIF DES TONNAGES SELON LES FLUX DE DÉCHETS :

TONNAGE	2017	2018	2019	2020	2021	OBSERVATIONS
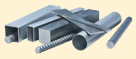 Ferraille	503	485	457	431	374	↘
Cartons	231	268	254	195	206	↗
Gravats	3 396	3 071	3 071	2 517	2 534	↗
Déchets végétaux	6 728	6 380	5 136	3 703	4 247	↗
Bois	782	885	862	457	403	↘
Encombrants	2 908	2 938	2 845	2 970	2 892	↘
Déchets ménagers spéciaux**	52 + 42 t pour ECO DDS	68 + 47 t pour ECO DDS	70 + 34 t pour ECO DDS	74 + 44 t pour ECO DDS	68 + 39 t pour ECO DDS	↘
Mobilier*	706	848	910	817	1 012	↗
DEEE(1)	375	400	403	340	325	↘
Bâche polystyrène	15	17	14	14	15	=
TOTAL	**15 738**	**15 407**	**14 056**	**11 562**	**12 115**	↗

: résultat bon
: résultat mauvais
: résultat stable

* à compter du 1er octobre 2015, les Déchets d'Équipement et d'Ameublement (DEA) ont été séparés des encombrants pour être collectés par la fillière de l'éco organisme ÉCO MOBILIER
Depuis 2021, les meubles sont triés en deux flux bois et multi-matériaux.
** à compter du 2 février 2015, s'est mise en place la collecte des Déchets Dangereux Spéciaux par l'éco organisme ÉCO DDS.
(1) DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

En 2021, le centre de valorisation d'Arconnay a recensé 16 737 passages et celui d'Alençon ainsi que l'ancienne déchetterie d'Arconnay 68 377. Les personnes à mobilité réduite bénéficient d'un service de transport de leurs encombrants vers la déchetterie, assuré par le Collectif d'Urgence. En 2021, 139 interventions ont été réalisées. Les centres de valorisation représentent 209 kg/hab./an de déchets collectés en 2021 contre 298 pour la moyenne régionale (donnée de 2019). Ils sont donc très fréquentés et utilisés. De plus, les centres de valorisation de la CUA sont en sous-capacité par rapport au nombre d'habitants (une déchetterie doit accueillir 15 000 habitants). Toutefois, grâce au travaux effectués en 2021, les centres de valorisation ont permis la mise en place de nouvelles filières et un tri de meilleur qualité. À noter : du compost a été distribué gratuitement aux particuliers.

4.1 SYNTHÈSE 2017-2021

SYNTHÈSE DES TONNAGES ET RATIOS COLLECTÉS PAR FLUX DE DÉCHETS ENTRE 2017-2021 :

Nombre d'habitants de la CUA en 2021 = 57 875
Nombre d'habitants accédant au centre de valorisation en 2021 = 57 875

	TONNAGE	RATIO
Collecte en porte-à-porte et en apport collectif des ordures ménagères	11 507	*(195,31)*
Collectivité : Propreté / déchets issus des marchés / nettoyage des Points d'Apport Collectif	1 211	*(20,55)*
Centre de valorisation : Encombrants	2 908	*(44,17)*
Centre de valorisation : Gravats	3 396	*(51,58)*
Refus de tri	341	*(5,78)*
Refus textile	-	-
Collecte P à P et A.V. de la Collecte Sélective + carton commerçants (hors refus)	4 478	*(76)*
Collecte du textile (hors refus)	364	*(5,53)**
Centre de valorisation : Déchets Ménagers Spéciaux	94	*(1,43)*
Centre de valorisation : Déchets d'Équipements Électriques Électroniques	375	*(5,70)*
Centre de valorisation et collectivité : Végétaux	6 728	*(102,19)*
Centre de valorisation : Métaux	503	*(7,64)*
Centre de valorisation : Carton	231	*(3,51)*
Centre de valorisation : Bois	782	*(11,88)*
Centre de valorisation : Polystyrène et bâches plastiques	15	*(0,23)*
Centre de valorisation : Benne meuble	706	*(10,72)*
TOTAL DES DÉCHETS MÉNAGERS COLLECTÉS	**33 639**	*(542,22)*
Évolution de l'année n par rapport à n-1	- 2,82 %	
Taux de valorisation matière	**42,4 %**	
	2017	

*tout compris
**estimation car donnée non communiquée au moment de la rédaction du rapport
***retrait du flux déchets des balayeuses

À NOTER :
aggrandissement de la CUA avec l'arrivée de Villeneuve-en-Perseigne

TONNAGE	RATIO	TONNAGE	RATIO	TONNAGE	RATIO	TONNAGE	RATIO	OBSERVATIONS RATIO CALCULÉ
10 611	*(181)*	10 413	*(179,6)*	10 576	*(183,06)*	10 709	*(185,03)*	↗
1 314	*(22)*	646	*(11,1)*	466	*(8,07)*	316	*(5,46)*	↘
2 938	*(50)*	2 845	*(49,1)*	2 970	*(51,41)*	2 892	*(49,96)*	↘
3 071	*(52,3)*	3 071	*(52,3)*	2 517	*(43,57)*	2 534	*(43,78)*	↗
264	*(45)*	280	*(4,8)*	333	*(5,76)*	585	*(10,11)*	↗
128	*(2,18)*	96	*(1,66)*	38	*(0,66)*	43	*(0,73)*	↗
4 117	*(70)*	4 354	*(75,1)*	4 444	*(76,92)*	4 256	*(73,53)*	↘
282	*(4,8)*	314**	*(5,4)*	308	*(5,33)*	325	*(5,61)*	=
115	*(2)*	104	*(1,8)*	118	*(2,04)*	107	*(1,85)*	↘
400	*(6,8)*	403	*(6,9)*	340	*(5,86)*	325	*(5,61)*	↘
6 380	*(109)*	5 136	*(88,6)*	3 703	*(64,09)*	5 020	*(86,74)*	↗
485	*(8,3)*	457	*(7,9)*	431	*(7,46)*	374	*(6,46)*	↘
268	*(4,6)*	254	*(4,4)*	195	*(3,31)*	206	*(3,56)*	↗
885	*(15,1)*	862	*(14,9)*	457	*(7,91)*	403	*(6,96)*	↘
16,56	*(0,28)*	14	*(0,24)*	14	*(0,24)*	15	*(0,25)*	=
848	*(14,45)*	910	*(15,7)*	817	*(14,14)*	1 012	*(17,50)*	↗
32 123	***(547,24)***	**30 159**	***(520,2)***	**27 727**	***(479,92)***	**29 122**	***(503,18)***	↗
- 4,5 %		- 6,1 %		- 8,06 %		+5,03%		
42,95 %		**42,47 %**		**39,05 %**		**41,35%**		
2018		**2019**		**2020**		**2021**		

4.2
PERFORMANCE DE COLLECTE

Il peut être observé que les évolutions de tonnages sont plutôt favorables avec une baisse des déchets non recyclables sur les 4 dernières années. Avec la crise sanitaire et le manque de contrôles qualités, le ratio des ordures ménagères a légèrement augmenté de 3,02 % soit 185,03 kg / hab. / an ces deux dernière années. En comparaison, le ratio national est de 248.7 kg / hab. / an (donnée 2019) et le ratio régional est de 243.8 kg / hab. / an (donnée 2019). Cette bonne performance est due aux actions de prévention et à la mise en place des sacs translucides pour les ordures ménagères.

En ce qui concerne la partie valorisable des déchets, le tri sélectif augmente depuis ces 5 dernières années avec une légère baisse observée en 2021. On attribue cette évolution positive au fait que la CUA est passée à la collecte des ordures ménagères en sacs gris translucides et par la distribution des sacs de collecte sélective en porte-à-porte sur la ville d'Alençon, ce qui n'était plus effectué depuis 2012.

Toutefois, le ratio de la CUA reste faible comparé au ratio national de 82,2 kg / hab. / an (donnée 2019) puisque ce dernier est de 73,53 kg / hab. / an. Celui-ci devrait évoluer en 2022 avec la mise en place des extensions des consignes de tri et les actions de communication mises en place.

En conclusion, la production nationale des déchets ménagers assimilés (DMA) est de 581 kg / hab. / an (source Biomasse, 2019) contre une production en 2021 de 503 kg / hab./ an pour la CUA. C'est un bon résultat qui se confirme également au niveau départemental et régional.

COMPARAISON DE LA PRODUCTION DE DMA (DONNÉES 2019/2021)

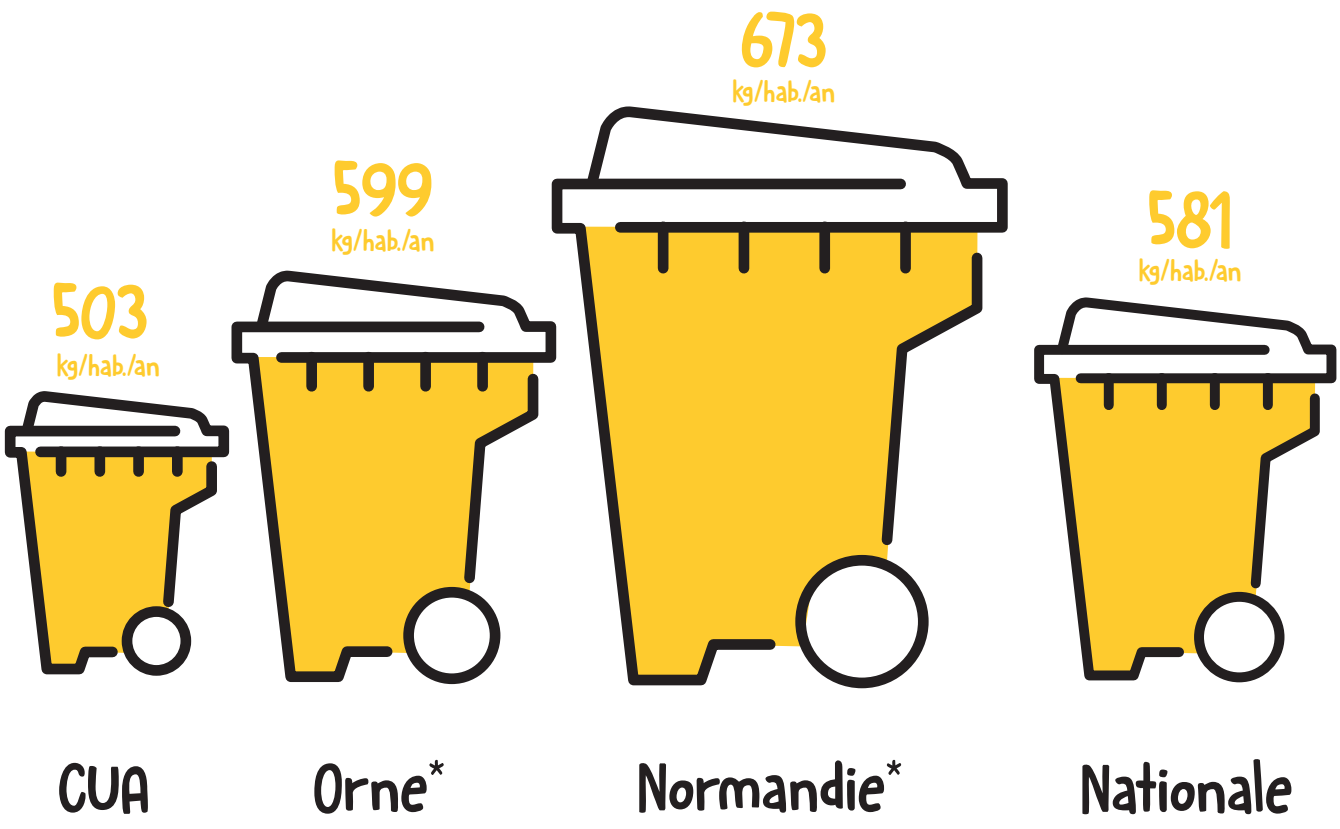

* Référentiel territorial

5.1 LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT EXISTANTES ET DE VALORISATION

LOCALISATION DES EXÉCUTOIRES DE DÉCHETS ACCUEILLANT LES DÉCHETS DE LA CUA :

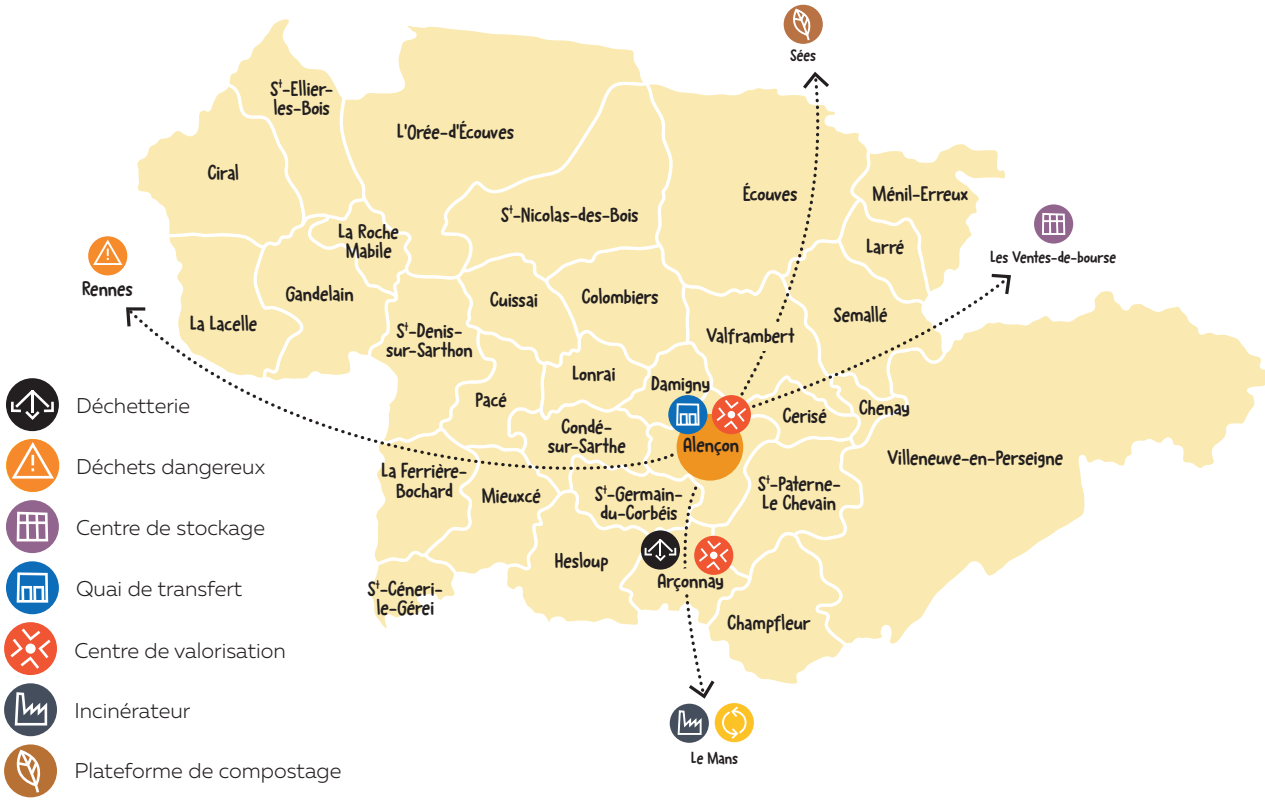

LOCALISATION DES USINES DE RECYCLAGE RÉCEPTIONNANT LE TRI DE LA CUA :

Suite au tri effectué par le centre de tri de Valorpole au Mans, les matières sont expédiées chez les recycleurs. Certains flux comme le verre et le papier partent directement chez le recycleur sans subir de tri de la part d'un prestataire.

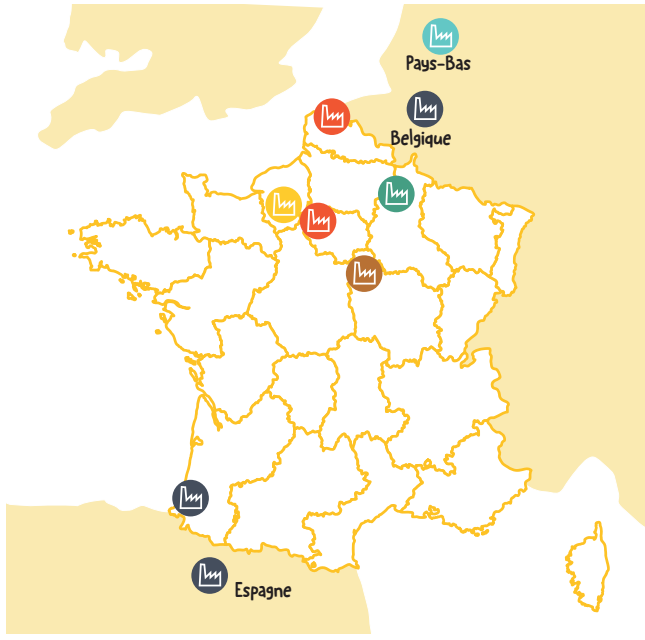

- Brique alimentaire
- Plastique
- Acier / Aluminium
- Carton
- Journaux / Magazines
- Verre

5.2

NATURE DES TRAITEMENTS (DONT VALORISATION)

NATURE DES TRAITEMENTS SELON LE FLUX DE DÉCHETS :

	Ordures ménagères	Emballages	Papier	Verre	Carton commerçants	Textile	Déchets marché
Centre de Valorisation Énergétique des Déchets	✓					✓ Textiles trop abîmés ne pouvant être recyclés	✓
Centre de tri Valorpole		✓					
Centre de tri et regroupement SEP		✓	✓	✓	✓		
Centre enfouisseur Suez							
Centre de pierres							
Plateforme de compostage et de bois SEP							
Plateforme de transfert GDE							
Plateforme de transfert Suez							
Plateforme de transfert Triadis							
Plateforme de démantellement Envie 72							
Plateforme de tri/transfert Agir						✓	

Centre de Valorisation Énergétique des Déchets : établissement de valorisation énergétique produisant de l'électricité et du chauffage urbain en incinérant les déchets non recyclables.

Centre de tri : établissement qui affine le tri des matières selon leur composition retirant ainsi les indésirables appelés refus de tri.

Centre d'enfouissement : établissement accueillant les déchets ultimes, c'est-à-dire ceux dont les caractéristiques ne permettent pas d'envisager le recyclage ou la valorisation énergétique.

Déchets verts	Bois	Gravats	Encombrants	Carton	Ferraille	Meubles	DEEE	DMS	Bâche polystyrène

Plateforme de compostage : établissement permettant la fermentation et la transformation de la matière organique en compost (engrais).

Plateforme de transfert : établissement permettant le regroupement de matière selon leur composition et ainsi optimisant leur transport vers les exécutoires finaux ou de recyclages.

Plateforme de démantèlement : établissement démontant les appareils en vue de leur recyclage et valorisation (séparation des composants).

6.1 CAPACITÉ ET TONNAGES

6.1.1 TAUX GLOBAL DE VALORISATION

TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

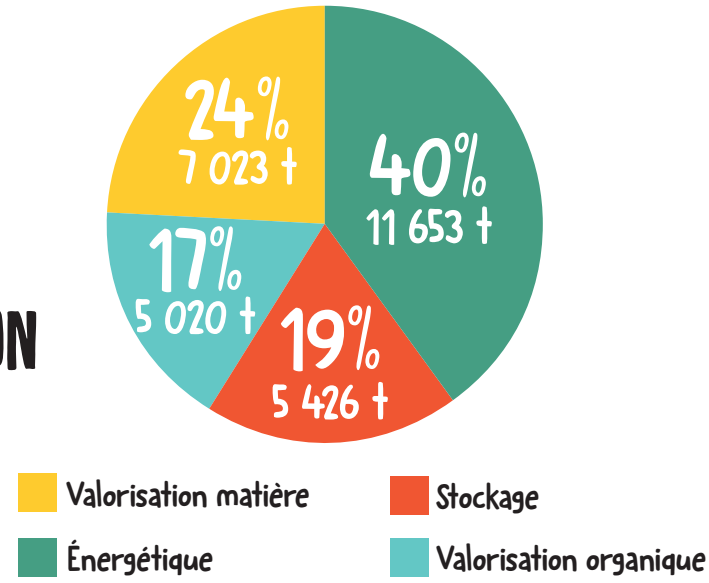

6.1.2 INDICE DE RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS MIS EN INSTALLATION DE STOCKAGE

En 2010, l'ensemble des déchets non recyclables comme les ordures ménagères, les refus de tri, les encombrants, les gravats étaient alors stockés en centre d'enfouissement. À ce jour, seuls les encombrants et gravats sont enfouis. Par conséquent, la CUA a réduit de 72 % la quantité de déchets mis en installation de stockage. En 2010, le ratio était alors de 336,5 kg / hab. / an enfouis contre seulement 93,74 kg / hab. / an aujourd'hui.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé un objectif de réduction de l'élimination par stockage de moitié en 2025, avec une étape intermédiaire de -30 % en 2020, par rapport aux quantités admises en décharge en 2010.

Pour suivre cette trajectoire, l'indice défini sur la base de 100 indique les quantités de stockage par habitant en 2010. L'indice de réduction est ensuite calculé annuellement de la manière suivante : l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés envoyés en installation de stockage sont additionnés et rapportés à une quantité par habitant. Pour la Communauté Urbaine d'Alençon, cela correspond aux gravats et encombrants.

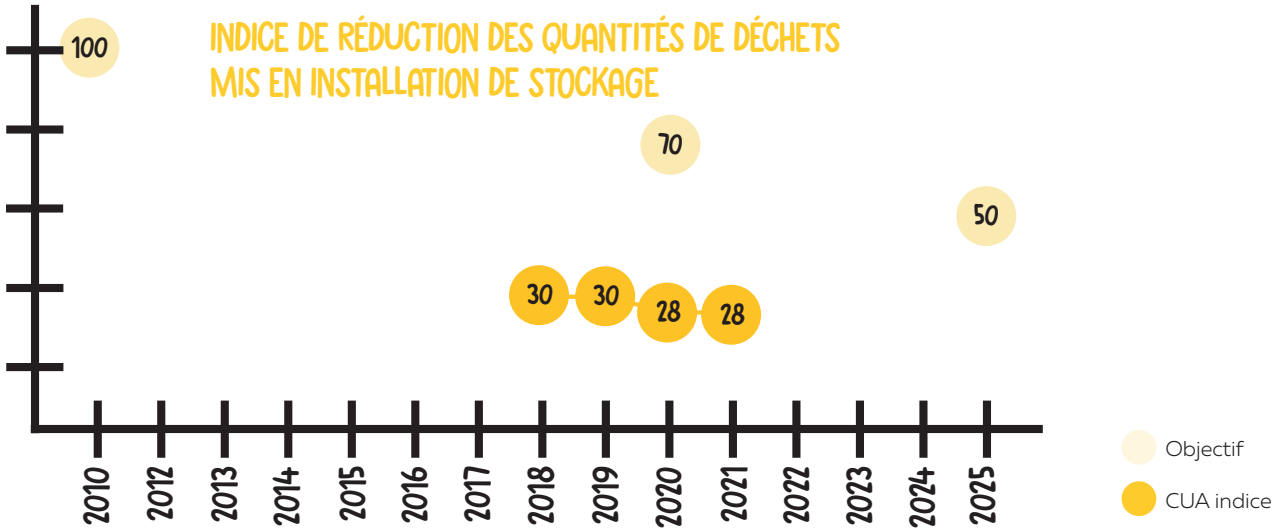

6.2
REFUS DE TRI ET PERFORMANCE

Le refus de tri est le déchet mis par erreur avec les emballages à trier dans la collecte sélective. Ce refus devrait être mis en ordures ménagères ce qui éviterait l'étape de tri qui est alors facturée.

À ce jour, les refus sont composés principalement de matières plastiques ou d'emballages non vidés soit

10,11 KG / HAB. / AN EN 2021.

Depuis 2016, les refus de tri de la CUA sont incinérés. La CUA travaille actuellement sur la mise en place des extensions de consignes de tri permettant ainsi de recycler et valoriser plus de matières plastiques. Cette évolution sera mise en œuvre au 1er semestre 2022, en attendant le message est **« quand on ne sait pas, qu'on a un doute, le bon réflexe est de mettre l'emballage en ordures ménagères. »**

COMPARAISONS DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE LA CUA :

(Source Ademe 2015 et Biomasse Normandie 2019)

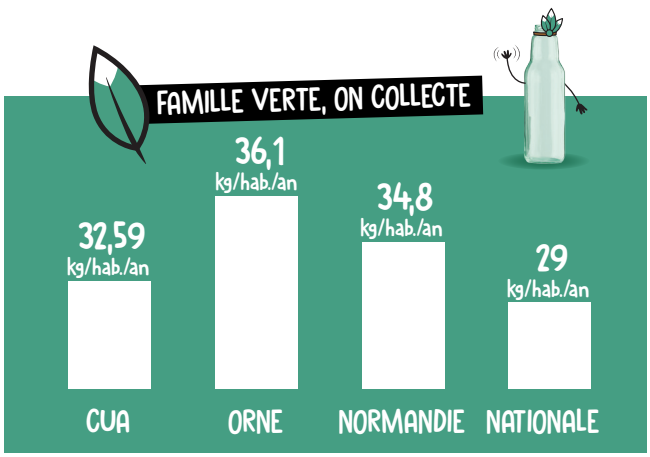

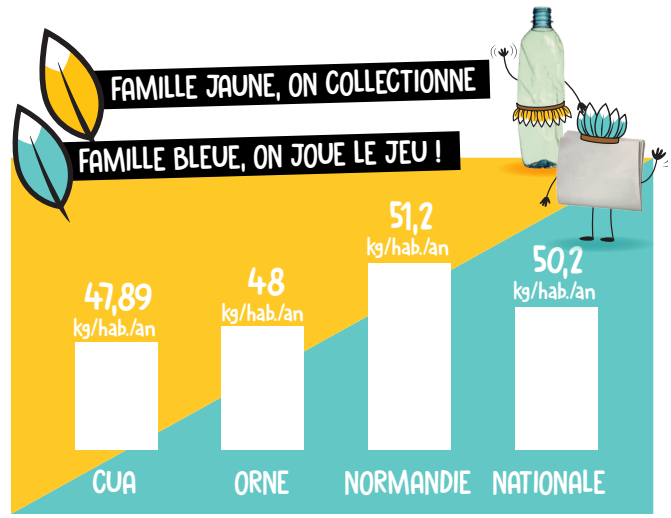

Pour pallier la perte de matière recyclable, la CUA a fait le choix de mettre en place une collecte des ordures ménagères résiduelles en sacs gris translucides sur tout son territoire en 2019 et 2020. Le but est de capter les emballages encore présents dans les ordures ménagères. Par conséquent, le tri sélectif est imposé après 20 ans de communication préventive. La CUA reste stable dans ses performances de collecte sélective. De ce fait, les ratios de verre et d'emballages papier n'ont pas augmentés.

6.3
RÉSIDUS DU TRAITEMENT

Malgré la performance énergétique de l'incinérateur du Mans, il reste des résidus non valorisables après avoir retiré les mâchefers (résidus solides de la combustion) utilisés en sous-couche routière.

LE RAPPORT EST ALORS DE 29,8 KG DE RÉSIDUS POUR 1 TONNE DE DÉCHETS INCINÉRÉS (donnée 2021).
Il en est du même ordre pour les refus de tri.

1 TONNE DE DÉCHETS TRAITÉS
=
29,8 KG DE RÉSIDUS

7

IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

En 2018, la CUA a renouvelé son marché de prestation de collecte ainsi que de transport, de traitement et de gestion des déchets des centres de valorisation. Lors de la consultation des critères environnementaux ont été définis pour connaître l'impact des prestations de service. La prestation la plus surveillée a été le traitement des déchets ménagers et assimilés.

De plus, grâce à la mise en œuvre de l'optimisation des collectes, les fréquences ont été divisées par deux sur le territoire de la CUA (sauf pour l'hypercentre d'Alençon).

ÉVOLUTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA COLLECTE DE LA CUA :

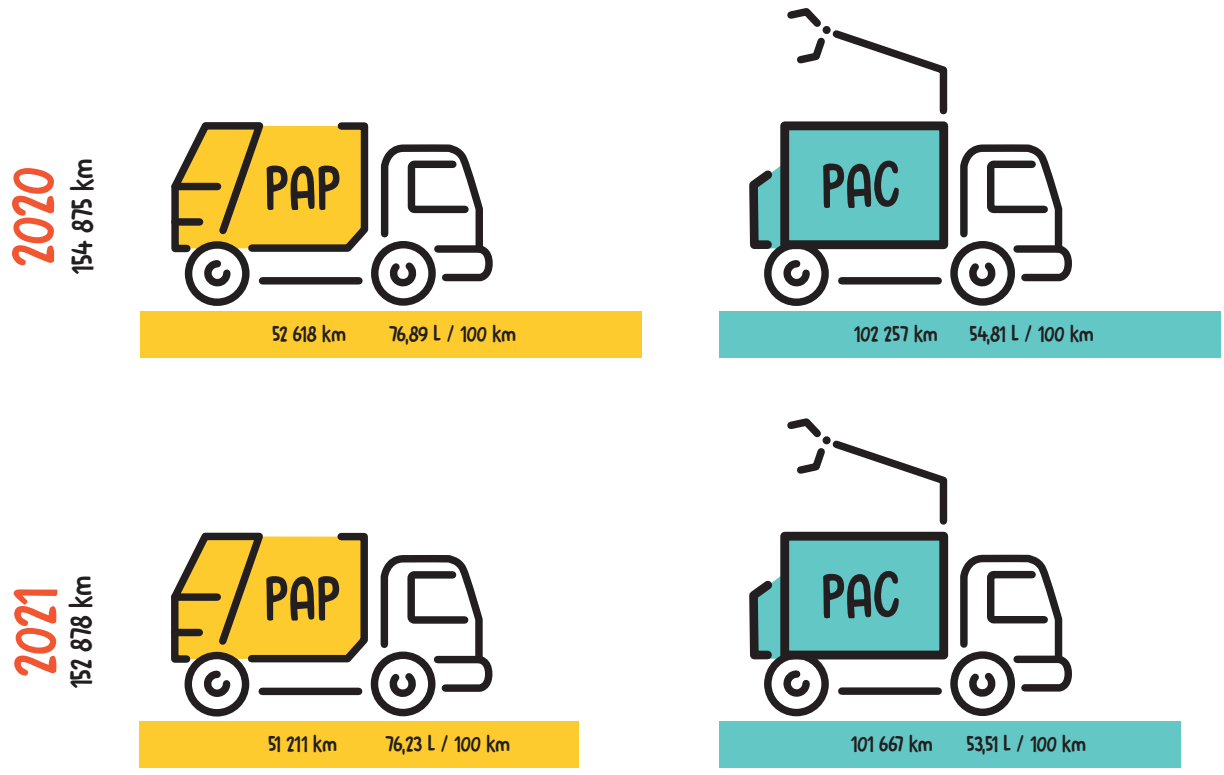

PAP Porte-À-Porte

PAC Point d'Apport Collectif

En ce qui concerne le transfert des ordures ménagères et des emballages, le transporteur TTB a parcouru 96 006 km avec une consommation moyenne de 36,75 L/100 km. En 2021, nous pouvons observer une baisse des kilomètres parcourus. La mise en place d'un nouveau logiciel a permis d'améliorer les performances de collecte en matière de consommation de carburant et d'optimisation des tournées. De plus, la mise place en d'objectifs trimestriels pour les chauffeurs a permis de diminuer les consommations de carburant et d'optimiser les temps de travail.

Les entreprises travaillant pour le compte de la CUA sont certifiées ISO 14001 exemption faite des structures d'insertion.
De ce fait, leur impact environnemental est contrôlé. Le transporteur TTB qui effectue le transit des ordures ménagères et des emballages a obtenu le label CO_2, car les camions nouvelle génération et l'utilisation du carburant Oléo 100 permettent de rejeter 60 % de moins de gaz à effet de serre par rapport au gazole. Grâce à l'incinérateur nous réduisons de 3 500 tonnes nos émissions de CO_2 en comparaison avec le traitement par enfouissement (soit l'équivalent d'environ 900 voitures retirées de la circulation à l'année). De plus, l'incinération des déchets permet de chauffer quelques 1 400 logements. L'usine produit aussi de l'électricité pour une consommation de 300 foyers. Enfin, le recyclage de la matière réduit aussi notre impact.

3 500 TONNES
D'ÉMISSIONS DE CO_2 EN MOINS

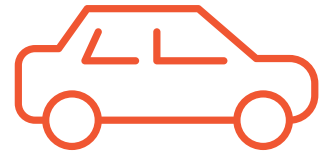

L'ÉQUIVALENT DE
900 VOITURES
RETIRÉES DE LA CIRCULATION
À L'ANNÉE

CHAUFFAGE POUR
1 400 LOGEMENTS

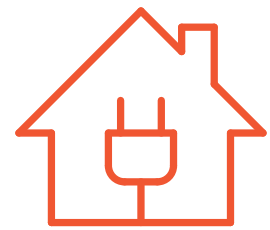

PRODUCTION
DE L'ÉLECTRICITÉ POUR
300 FOYERS

8
L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

La CUA fait appel à des prestataires de service pour effectuer la collecte, le transfert et le traitement. Pour autant, il existe un service au sein de la collectivité qui organise la gestion des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS :

(ÉTP = Équivalent Temps Plein)

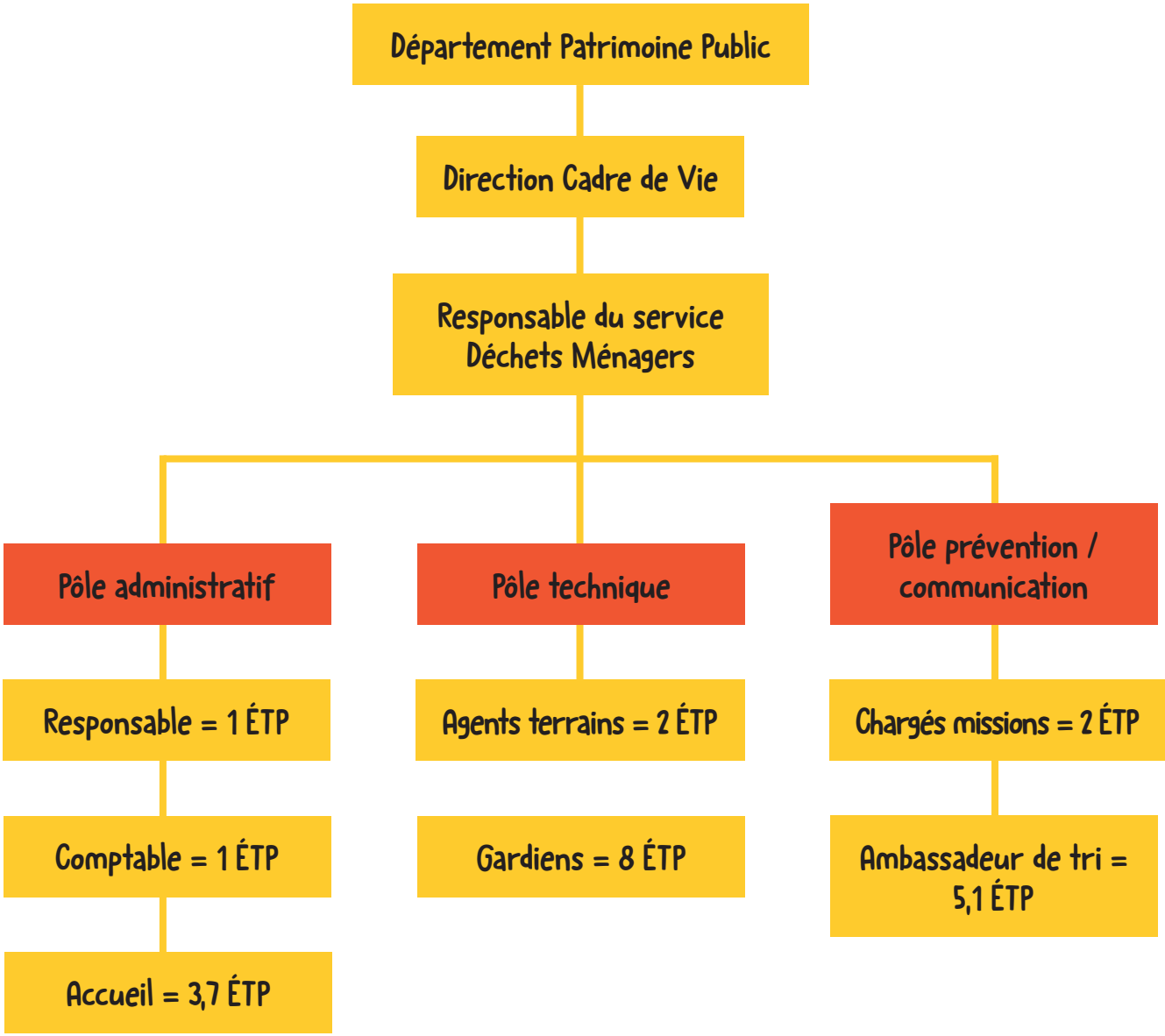

De plus, un Vice-Président en charge de la Politique Déchets (Collecte, traitement et valorisation) a été désigné pour représenter la collectivité auprès des maires des autres communes.

En ce qui concerne les entreprises privées travaillant à plein temps pour la CUA le nombre d'agents représente :

DESCRIPTION QUANTITATIVE DE L'EMPLOI PAR PRESTATAIRE DE SERVICE :

ENTREPRISE	PRESTATION	NOMBRE D'AGENT (ÉTP)	NOMBRE D'HEURE D'INSERTION	ACCIDENT DE TRAVAIL
Véolia	Collecte porte-à-porte	8	0	1 accident de travail sans arrêt
SEP Valorisation	Collecte apport collectif	7	438,5	0
	Déchetterie	2	0	0
TTB transport	Transport déchets ménagers	1	-	0
Synerval	Incinération ordures ménagères	3	17371	sur l'usine 2 accidents de travail bénins sans arrêt
Valorpole	Centre de tri	1,5	non connu	3 avec arrêts cumulés soit 39 jours
SUEZ	Gardiennage déchetterie	3	0	0

La crise sanitaire n'a pas épargné les prestataires de service avec des cas positifs à la Covid 19.

En ce qui concerne les structures d'insertion, la Régie des Quartiers Alençonnaise effectue les prestations de suivi du compostage collectif, la gestion des déchets des marchés, la distribution des sacs de tri et translucides ainsi que des suivis de collecte (hors marché).

6 421 HEURES D'INSERTION (1 456 h pour la distribution des sacs, 1 824 h pour le compostage, 2 175 h pour la gestion des déchets de marché et 966 h pour les suivis).
Le Collectif d'Urgence a quant à lui effectué environ 620 heures en insertion pour la collecte des encombrants des personnes à mobilité réduite.

9.1 DESCRIPTION DES MOYENS D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

Le service Déchets Ménagers, en lien avec le service Communication, a mis en œuvre une politique d'information très large. Les usagers ont alors à leur disposition les outils d'informations suivants en plus du site internet (www.cu-alencon.fr) et des réseaux sociaux :

L'information passe également par les animations effectuées par des ambassadeurs de tri et les actions menées par le service. Des campagnes de communication ciblées sont également diffusées :

- Diffusion des formulaires et affiches pour l'inscription des cartes d'accès en centre de valorisation.
- 20 opérations " Nettoyons mon quartier ".
- Affiches pour annoncer les dates de permanences de distribution des sacs organisées en 2021.
- 21 Communiqués de presse envoyés.
- 34 dossiers de graphisme réalisés en interne.
- Des publications chaque mois sur la page Facebook de la CUA.
- Des articles dans les 4 magazines communautaires parus en 2021.
- En juin 2021, une agence de communication a été sélectionnée dans le cadre d'un marché public.
- Le responsable du service et le Vice-Président sont allés à la rencontre des conseillers municipaux afin de présenter les changements à venir et recruter des référents dans chaque commune, qui deviendrons les ambassadeurs auprès de la population autour des thématiques de la gestion des déchets (prévention, tri, les dépôts sauvages...).

INTERVENTIONS DES AMBASSADEURS DU TRI DANS LES ÉCOLES ET LOGEMENTS COLLECTIFS :

PUBLIC CIBLE	NOMBRE D'INTERVENTION	NOMBRE DE PARTICIPANTS SENSIBILISÉS
Collège / lycée	0	0
Association	3	51
École	0	0
Centre social	0	0
EHPAD	0	0
IME	0	0
Autre structure	5	47
Sensibilisation des usagers	27	519
Remise de documents	15	281
Habitat collectif	13	137
TOTAL	**63**	**1 035**

De par la crise sanitaire, les interventions n'ont eu lieu qu'entre le 1er juillet et le 31 décembre 2021, suite au recrutement de 4 ambassadeurs de tri en contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) ce qui a limité très fortement l'action de sensibilisation du service.

ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

Principales décisions des conseils et bureaux de communauté

MARCHÉS PUBLICS :

- Autorisation lancement des accords-cadres de transport et traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que l'exploitation des centres de valorisation
- Marché 2017/01402C – lots 2 à 7, exploitation des centres de valorisation, avenant n°3
- Autorisation lancement de la consultation pour la conception d'une stratégie de communication et création de nouveau supports pour le service Déchets Ménagers
- Marché 20217/03700C, prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés, avenant n°7, extension du circuit de la collecte des cartons commerçants
- Marché 20217/03700C, prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés, mise en place des extensions de consigne de tri, avenant n°8,
- Marché 2020016003, fournitures des conteneurs enterrés, dédommagement relatif à l'augmentation du prix de la matière première (ACIER), protocole transactionnel
- Marché 2021/00602C, lot n°2, livraison et maintenance des conteneurs aériens, modifications des contenants dans le cadre des extensions de consignes de tri, avenant n°1

ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS (SUITE)

ÉCO-ORGANISMES :

- Renouvellement de la convention avec l'éco-organisme OCAD3E – filière des Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- Convention avec la société OCAD3E pour les lampes usagées collectées sur les centres de valorisation.

COLLECTE :

- Convention avec le Collectif d'Urgence pour la collecte des papiers bureautiques.
- Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Enlèvement de déchets en cas de non-respect du règlement de collecte – mise en œuvre d'une compensation financière à l'encontre des contrevenants.

PRÉVENTION :

- Fixation des conditions et prix de ventes des composteurs individuels et collectifs.

DÉCHETTERIE ET INVESTISSEMENT :

- Convention avec l'association Emmaüs pour la collecte des objets réutilisables et ré-employables déposés en centres de valorisation.
- Installation d'un système de vidéosurveillance au centre de valorisation d'Arçonnay.
- Validation du plan de financement 2021 pour la mise aux normes et réhabilitation de la déchetterie d'Alençon.
- Contrat de collecte des huiles de fritures avec l'entreprise OLEOVIA.
- Fixation des modalités d'obtention d'une carte d'accès aux centres de valorisation.
- Règlement intérieur des centres de valorisation.
- Soutien à la Ligue contre le cancer, collecte des radiographies et du verre.
- Construction du centre de valorisation d'Arçonnay, diminution et paiement des pénalités de retard de l'entreprise SADE, protocole transactionnel.
- Désignation de représentant pour la commission de suivi de site créée dans le cadre du suivi post-exploitation par la société SUEZ RV NORMANDIE de la déchetterie sur le territoire de la commune d'Arçonnay.
- Travaux d'implantation de conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères et aériens de tri sélectif à Colombiers au lieu-dit Grand-Pont.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DU SERVICE :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2020.
- Redevance spéciale - Fixation des taux pour l'année 2022.
- Redevance spéciale - convention 2021-2025.
- Modification des taux de la redevance spéciale 2021.
- TEOM, suppression de l'exonération prévue à l'article 1521 du code général des impôts.

De plus, au sein de la CUA ont été créées des commissions où les élus débattent des projets et donnent leurs avis permettant ensuite la prise de décisions en Conseil de communauté. Il s'est tenu 6 commissions Mobilité-Déchets et 1 commission CCES du PLPDMA a été annulée pour cause de crise sanitaire.

9.2 SUIVI DES RÉCLAMATIONS ET ÉVOLUTIONS

Le service Déchets Ménagers est régulièrement interpellé concernant le non-respect du règlement de collecte (sortie des sacs en dehors des jours de collecte, non-conformité des sacs présentés à la collecte...). C'est pourquoi des contrôles pour dépôt illicite sont réalisés tout au long de l'année. Il existe deux types d'infraction. La première infraction concerne les sacs non conformes ou sortis en dehors des jours qui est sanctionnée par des frais de 35 €. La deuxième est la dépose des sacs au pied des conteneurs d'apport collectif qui est sanctionnée par des frais de 150 €.

RÉCAPITULATIF DES CONTRÔLES EFFECTUÉS ET SUITES DONNÉES :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre total de constats effectués avec preuves d'appartenance	75	46	221	528	413	176
Dont nombre de lettre recommandée	0	1	46	-	-	-
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 50 € envoyé	20	13		-	-	-
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 35 € envoyé			3	39	80	6
Dont le nombre d'avis de sommes à payer de 150 € envoyé			2	89	157	9
Avertissement (sans facturation)				297	176	161

En 2021, les factures de frais d'enlèvement n'ont pu être éditées que sur le mois de janvier. En effet, en raison de l'évolution réglementaire et des jurisprudence, la CUA travaille actuellement à la modification des procédures.

41 FACTURES ÉDITÉES POUR DES FRAIS D'ENLÈVEMENTS
SUR CETTE PÉRIODE
46 % RÉGLÉES OU ANNULÉES
(REMISE GRACIEUSE ACCORDÉE)

6 000 APPELS TÉLÉPHONIQUES
À L'ACCUEIL DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS
PLUS DE 13 600 PASSAGES À L'ACCUEIL
POUR LA DISTRIBUTION DES SACS OU REMISE DE CARTES D'ACCÈS

47 COURRIERS REÇUS ET 363 ENVOYÉS AUX USAGERS
PAR LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

10.1 LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS-RESTITUTION :

À savoir que la CUA ne fonctionne pas en régie et ne dépend d'aucun syndicat car elle exerce elle-même les compétences de collecte et de traitement des déchets.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers	Emballages	Déchets professionnels	Textile	Déchetterie
Fréquence	C1 et C2 hypercentre d'Alençon	-	-	C0,5 et C1 hyper centre d'Alençon	C1	-	Déchetterie
Collecte et contenants	PàP PAC (227) en prestation service	PAC (231 conteneurs) Prestation de service	PAC (226 conteneurs) Prestation de service	PàP. PAC (194 conteneurs) Prestation de service	PàP	PAC 40 bornes	Prestation de service
Transport	Quai de transfert de la CUA réalisé en prestation de service	Quai de transfert extérieur. Prestation de service				-	Prestation de service
Traitement	Incinération Prestation de service	-	-	Centre de tri en prestation de service	-	Refus incinéré par la CUA. Prestation de service	Prestation de service

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITÉS DE DÉCHETS COLLECTÉS PAR LA CUA-RESTITUTION :

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs (hors verre)	Déchetterie	Déchets professionnels	Textile	Tous flux DMA
Population desservie	57 875	57 875	57 875	57 875	150 établissements	57 875	57 875
Tonnage	10 516	1 886	2 772	12 889	182	368	29 122
Ratio CUA kg / hab./an	183,06	32,59	47,89	222.7	3,14	6,36	503,18
Ratio national kg / hab./an	248,7	32	50,2	210	-	3,45	581
écart % CUA/national	-29,39 %	+1,84 %	-4,60 %	+6,05 %	-	+84,34 %	-13,39 %

Une majorité des résultats sont très bons comme par exemple le faible ratio des ordures ménagères résiduelles et une légère augmentation du ratio du verre. Toutefois, des efforts restent à faire pour les emballages secs (hors verre) afin d'atteindre le ratio national. Ce résultat devrait s'améliorer avec la mise en place des extensions des consignes de tri au premier semestre 2022 et la communication qui en découlera. En ce qui concerne le ratio des déchets de centre de valorisation, il est nécessaire de le faire baisser en agissant sur les déchets verts, les encombrants et les gravats.

10.2

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES

MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT :

ENTREPRISE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL K€ TTC ÉVOLUTION N/N-1 (DONNÉES 2019)	OBSERVATION
Véolia	collecte PàP	MP 8 ans	31.01.2026	1 119,40 (+1,57 %)	Augmentation des prestations exceptionnelles
SEP Valorisation	Collecte PAV et transport du tri + déchetterie	MP 8 ans	31.01.2026	1 430,63 (+4,68 %)	Augmentation par rapport à 2020 en raison de la fermeture des centres de valorisation pour cause Covid 19 en 2020
TTB Transport	Transport OM et sélectif	MP 4 ans	31.12.2021	166,68 (+1,13%)	-
Syner'Val (Véolia)	Incinération des OM	MP 1 ans	31.12.2021	1 000,58 (+8,25%)	-
Valorpole	Centre de tri des emballages	MP 4 ans	31.05.2024	357,96 (-5,08 %)	-
Suez	Gardiennage déchetterie + gestion polystyrène et Bâche	MP 4 ans	31.12.2021	157 (-44,46%)	Le gardiennage pour la déchetterie d'Alençon Nord s'est terminé en mars 2021 suite à sa fermeture pour mise au norme. Depuis sa réouverture le gardiennage est effectué en régie.
Triadis (Séché)	Déchets dangereux des ménages	MP 4 ans	31.12.2021	44,29 (-16,69%)	-
La Poste	Distribution documentation	MP 4 ans	30.07.2022	1,72 (-57,45 %)	-
Régie des Quartiers Alençonnaise	Distribution de sac / suivi compostage en pied d'immeuble	MP 4 ans	13/08/2022 et 15/02/2024	263,96 (+66,24 %)	Augmentation lié au suivi de collecte et au suivi des composteur collectif
Collectif d'urgence	Collecte des encombrants	MP 4 ans	08.01.2022	11,23 (+39,85 %)	Augmentation des demandes depuis 2019
Astech	Fourniture conteneur semi enterré et enterré	MP 4 ans	19.11.2024	8,50 (-91,58%)	Faible implantation de conteneur en 2021
Eurovia	Génie civil (pose de conteneur)	MP 4 ans	19.11.2024	48,74 (-56,84 %)	Faible implantation de conteneur en 2021
SNC CB	Fourniture conteneur aérien	MP 4 ans	19.11.2024	82,8 (-62,74 %)	Faible implantation de conteneur en 2021
Image in France	Conception d'une statégie de communication ainsi que de supports	MP 4 ans	25.06.2025	11,02	-

11

BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

MONTANTS ANNUELS GLOBAUX :

COÛT	2020	2021	ÉVOLUTION
Coût complet	5 518 890	5 959 180	+ 7,39 %
Coût technique	5 350 883	5 586 796	
Coût partagé	4 670 466	5 009 635	+ 4,2 %
Coût aidé HT	4 629 009	4 985 451	+ 7,15
TVA acquittée	528 213	375 158	
Coût aidé TTC	5 157 222	5 360 609	- 29 %
COÛT COMPLET TTC	**6 047 103**	**6 334 338**	**+ 4,53**
Produits - recettes	889 881	973 728	+ 8,6 %
Montant des contributions	5 224 205	5 311 943	+ 1,65 %
RECETTES GLOBALES	**6 114 086**	**6 285 671**	**+ 2,73%**

Coût complet :
total des charges

Coût technique :
coût complet - produits industriels

Coût partagé :
coût technique - soutiens

Coût aidé HT :
coût partagé - aides

Coût aidé TTC :
coût aidé HT + TVA acquittée

Coût complet TTC :
coût complet + TVA acquittée

CONTRIBUTION DES USAGERS	2020	2021	ÉVOLUTION
TEOM	5 029 374	5 067 910	+ 0,76 %
Redevance spéciale & facturations usagers	194 831	244 033	+ 20,16 %
TOTAL CONTRIBUTION DES USAGERS	**5 224 205**	**5 311 943**	**+ 1,65 %**
Contribution des collectivités	0	0	0
TOTAL CONTRIBUTIONS	**5 224 205**	**5 311 943**	**+ 1,65 %**

L'évolution est à la hausse mais les coûts sont maîtrisés. En 2021, les recettes sont reparties à la hausse sur les ventes de matériaux.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DU SERVICE :

Le financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), taxe incluse dans la taxe foncière sur les propriétés bâties.
La collectivité qui a instauré cette taxe en fixe chaque année le taux et l'inscrit à son budget général de fonctionnement.
Depuis 2010, **LE TAUX DE LA TEOM DE LA CUA A ÉTÉ FIXÉ À 8,12 %**.
C'est l'un des taux le plus bas du département de l'Orne.
La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est-à dire la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété.
Le montant de la taxe s'obtient en multipliant la base retenue par le taux fixé.
Des frais de gestion de la fiscalité locale s'ajoutent au montant de la taxe.

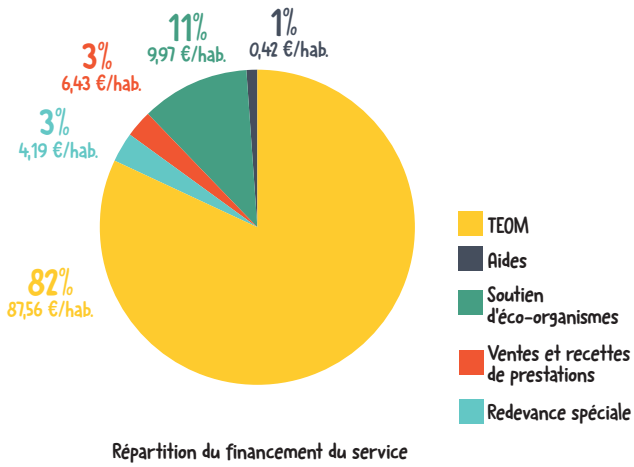

Répartition du financement du service

12

STRUCTURE DU COÛT

NATURE DES CHARGES ET DES PRODUITS ANNUELS :

Montants en euro HT - Population adhérente : habitants CUA = 57 875

			2021	ÉVOLUTION
CHARGES	FONCTIONNELLES	Charges de structure	830 663	-
		Communication	120 802	-
		TOTAL FONCTIONNELLES	951 465	**+ 13 %**
	TECHNIQUES	Prévention	123 065	+ 29 %
		Pré-collecte	458 128	-
		Collecte	2 161 807	-
		TOTAL COLLECTE ET PRÉ-COLLECTE	2 619 935	**+ 5 %**
		Transfert/Transport	422 683	-
		Tri et conditionnement	365 916	-
		Compostage	133 243	-
		Autre valorisation matière ou énergie	20 537	-
		Enfouissement	258 239	-
		Traitement des inertes	18 875	-
		Incinération - Énergie	915 794	-
		Traitement	-	-
		TOTAL TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX	**2 135 287**	**+ 2,9 %**
		Collecte et traitement des DDS	40 130	-
		Autres charges	58 602	-
		TOTAL TECHNIQUES	**4 878 287**	-
		TOTAL CHARGES	**5 829 752**	**+ 5,33 %**
PRODUITS	INDUSTRIELS	Ventes de produits et d'énergie	0	-
		Matériaux	308 084	-
		Compost	0	-
		TOTAL VENTES DE PRODUITS ET D'ÉNERGIE	**308 084**	-
		Prestations à des tiers	0	-
		Autres produits	64 300	-
		TOTAL INDUSTRIELS	**372 384**	-
	SOUTIEN	Tous soutiens des sociétés agréées	577 048	+ 54,8 %
	AIDES	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	24 184	-
		Subventions de fonctionnement	0	-
		Aides à l'emploi	0	-
		TOTAL AIDES	**24 184**	- 41 %
		TOTAL PRODUITS	**973 729**	+ 8,6 %

On constate une augmentation des charges de + 5, 33 % et des produits de 8, 6 %. En 2021, on observe des augmentations pour le traitement des ordures ménagères en raison d'une augmentation de la TGAP. Elle est passée de 3 à 8 €/ tonne pour l'incinération et de 18 à 30 €/tonne pour les encombrants. Toutefois, pour les activités liées au tri et à la prévention la TVA est passée de 10 % à 5,5 %.

RÉPARTITION DES PRODUITS ET CHARGES EN % :

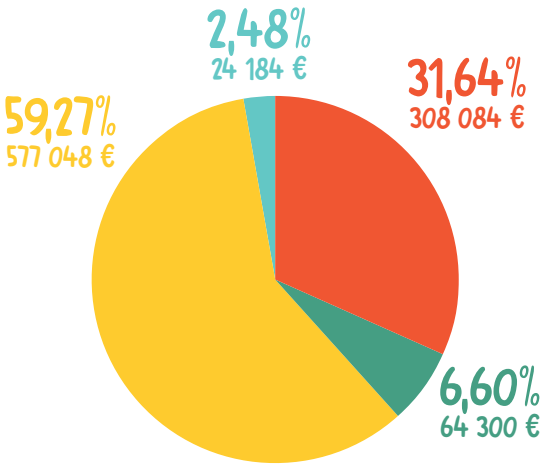

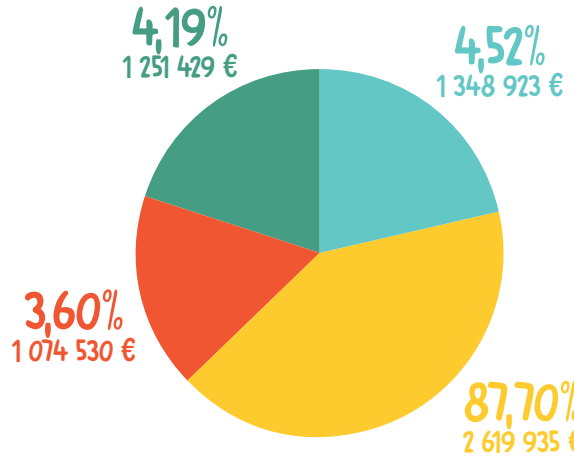

Matériaux / ventes
Autres produits
Soutien des sociétés agrées
Reprise d'investissement

Transport et traitement
Pré-collecte et collecte
Charge de structure / communication / prévention
Déchetterie / centre de valorisation

RÉPARTITION CHARGES ET PRODUITS EN €/ HAB. :

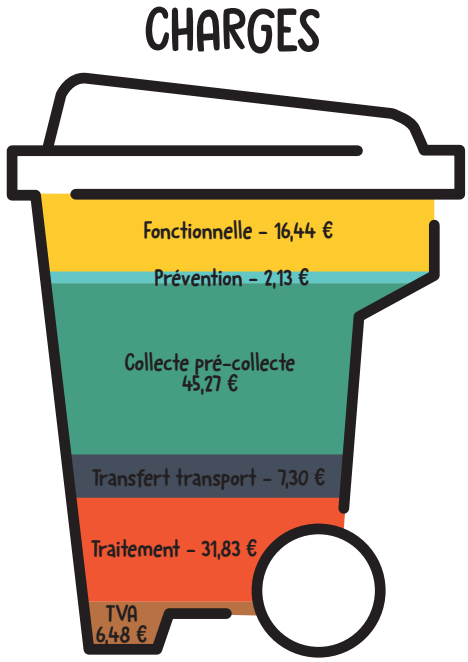

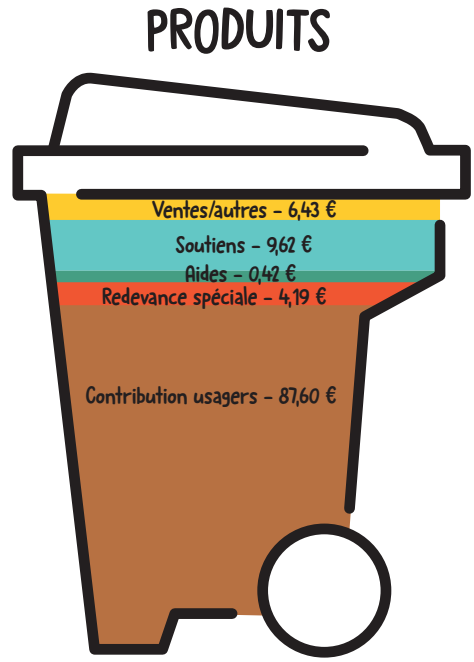

En 2021, le coût par habitant était de 109,45 € contre 104,66 € TTC/ hab. soit une augmentation de 4,37 %. Il est important de noter que les coûts sont toujours en augmentation et qu'un investissement important a été réalisé depuis 2018 avec la mise en place des espaces "propreté" et la création / réhabilitation des centres de valorisation.
Le coût par habitant au sein de la CUA reste en deçà du coût régional par habitant (Normandie).

13.1
LA PART RELATIVE DES FLUX DANS LE COÛT DU SERVICE PUBLIC (OU COÛT AIDÉ € TTC)

RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ EN € PAR FLUX DE DÉCHETS :

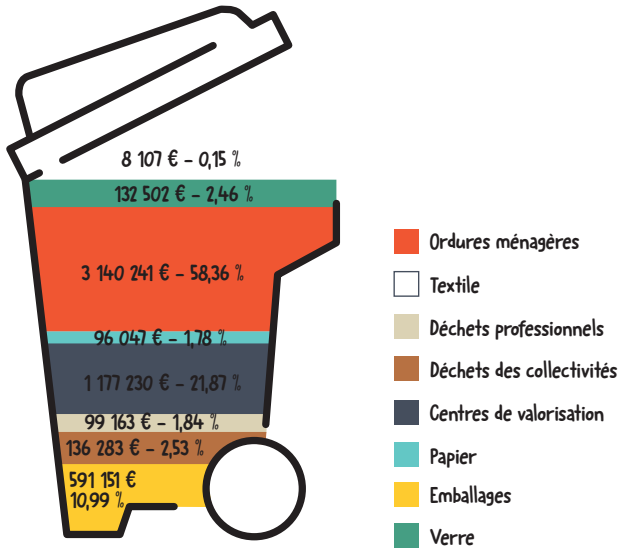

En 2021, nous pouvons observer que le premier poste de dépenses (les ordures ménagères résiduelles) n'est en réalité que le second plus fort tonnage collecté. À l'inverse le plus grand tonnage collecté (les centres de valorisation), ne représente que la seconde dépense. En réalité, ce sont les déchets verts des centres de valorisation qui mobilisent le plus de place et de logistique au sein de ces derniers d'où un tonnage élevé mais une dépense moindre vis-à-vis des ordures ménagères. En ce qui concerne le tri sélectif, le verre ne mobilise que 2 % du budget alors que les emballages représentent 10 % soit 8 fois plus pour le même tonnage. On peut également constater que les déchets des collectivités équivalent aux tonnages du papier mobilisent à contrario 2 fois plus de budget.

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX DE DÉCHETS :

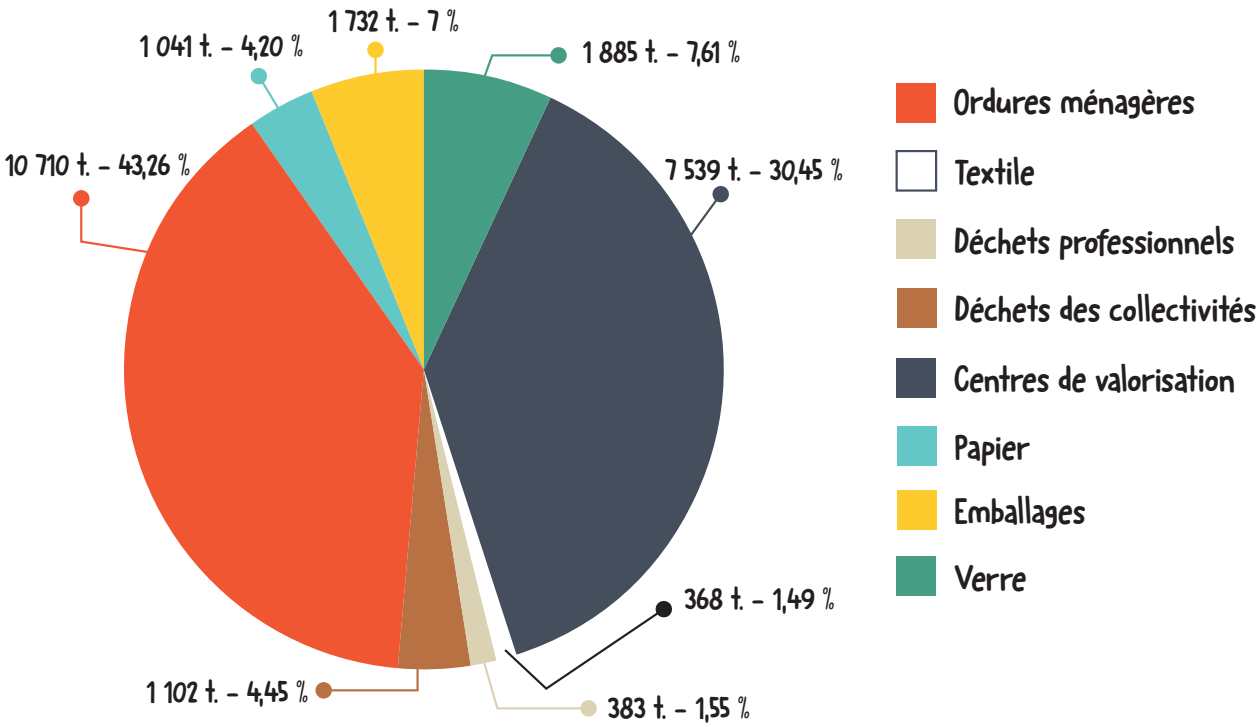

FOCUS SUR LES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le principe d'une filière REP est de rendre réglementairement responsable tout metteur sur le marché des produits qu'il vend jusqu'à la fin de ces produits. Ce principe permet aux collectivités de ne plus prendre à leur charge les coûts d'élimination des déchets correspondants.

	Modalités de collecte	Eco-organisme	Date de signature	Modalités
Emballages	Porte-à-porte et en apport collectif	CITEO	1/01/2018	Financière
Verre	Apport collectif	CITEO	1/01/2018	Financière
Papier	Apport collectif	CITEO	1/01/2018	Financière
Mobilier	Centres de valorisation	Éco-Mobilier	1/01/2018	Mixte
Textiles	Apport collectif	Refashion	1/01/2020	Financière
DEEE	Centres de valorisation	OCAD3E	1/01/2021	Mixte
Piles et accumulateur	Centres de valorisation	COREPILE	1/01/2021	Opérationnelle
Déchets dangereux	Centres de valorisation	Éco-DDS	1/01/2019	Mixte

13.2
LA COUVERTURE DES CHARGES PAR LES PRODUITS PAR FLUX

PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX :

	Ordures ménagères résiduelles (OMR)	Verre	Recyclables secs (hors verre)		Déchets des centres de valorisation	Déchets des professionnels	Déchets des collectivités	Textile	TOTAL
			Emballages	Papiers					
Total charges € HT	2 051 265	181 823	1 105 081	205 972	1 251 429	102 258	132 325	13 233	**5 043 386**
Total produits €	75 449	53 919	568 761	116 154	123 743	8 323	1 589	5 676	**953 615**

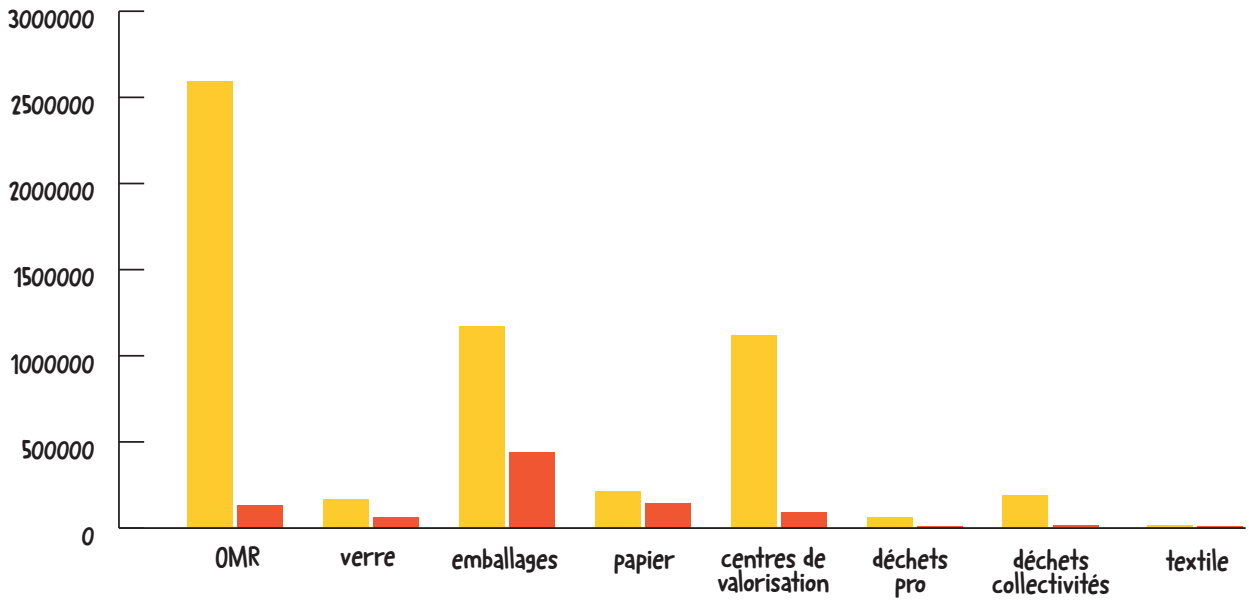

On constate que les produits des ordures ménagères ne couvrent que 3,68 % des charges alors que pour les emballages le taux de recouvrement est de 51,47 % et de 29,7 % pour le verre. Il est donc plus qu'intéressant de recycler.

13.3
LE COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX RAMENÉS À LA TONNE (AU COÛT AIDÉ EN € TTC)

COÛT AIDÉ EN € PAR FLUX SELON LES TONNAGES ET LA POPULATION :

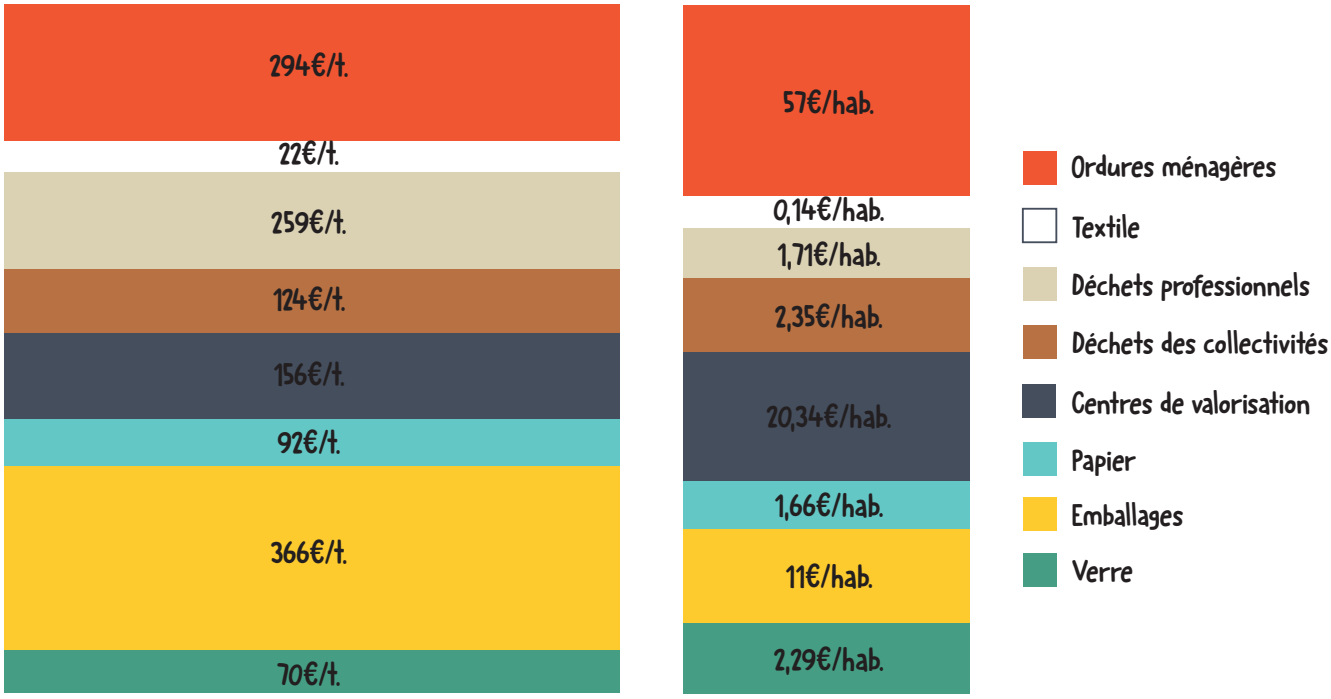

Nous observons que le coût aidé en € TTC, que ce soit à la tonne ou à l'habitant, reste élevé pour les ordures ménagères, les centres de valorisation et les emballages. Ce coût est amoindri pour les habitants en ce qui concerne les emballages car finalement ces derniers sont volumineux mais n'ont pas de poids.

COÛT PAR ÉTAPE TECHNIQUE ET PAR FLUX EN € / T

Les ordures ménagères et les emballages sont encore les flux qui ont des coûts techniques les plus élevés pour la précollecte et la collecte. Pour le transfert et le transport, ce sont les déchets des centres de valorisation arrive en seconde position après les ordures ménagères, car ce sont également 10 flux de déchets qui sont gérés donc autant de traitements différents. C'est pourquoi le coût des traitements arrive également en seconde position, derrière celui des ordures ménagères.

13.4

LA RÉPARTITION DES CHARGES PAR FLUX ET PAR ÉTAPE TECHNIQUE (EN € HT)

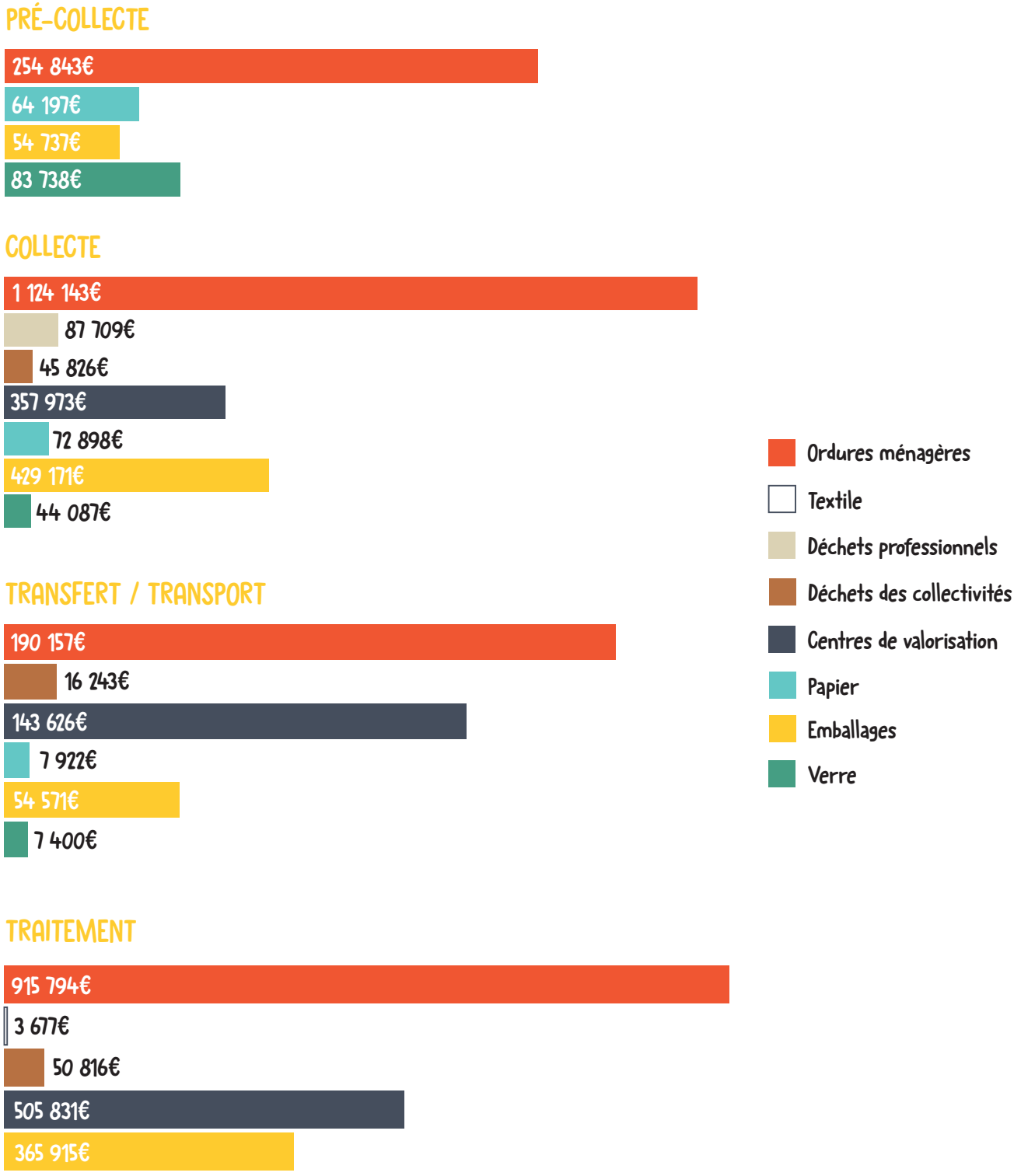

14.1
L'ÉVOLUTION DES COÛTS TOUS FLUX CONFONDUS PAR HABITANT

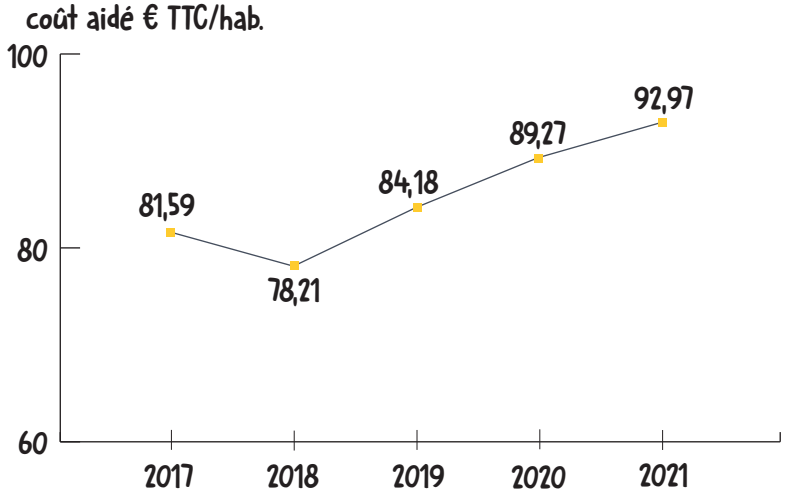

14.2
L'ÉVOLUTION DES COÛTS PAR FLUX PAR HABITANT

ÉVOLUTION DU COÛT DES QUANTITÉS COLLECTÉES PAR HABITANT ENTRE 2017 ET 2021 :

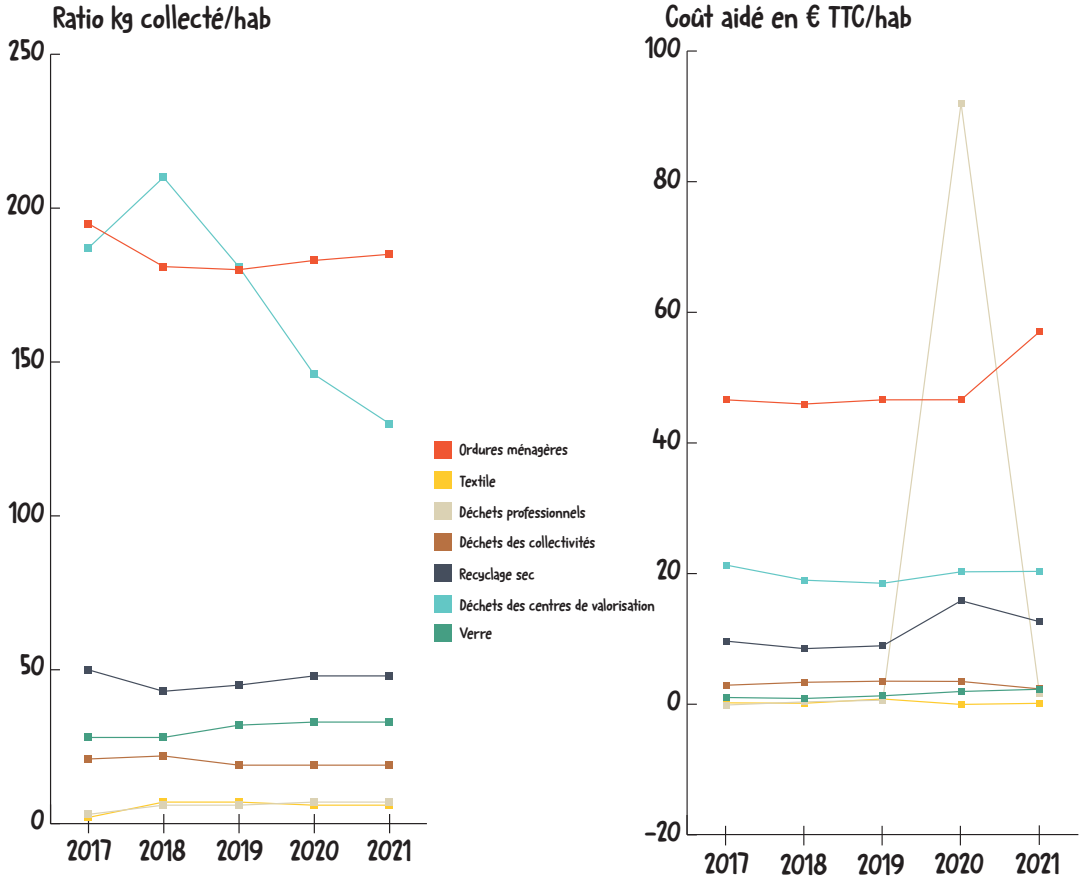

14.3
L'ÉVOLUTION DES COÛTS PAR FLUX RAMENÉS À LA TONNE

ÉVOLUTION DES COÛTS PAR FLUX À LA TONNE :

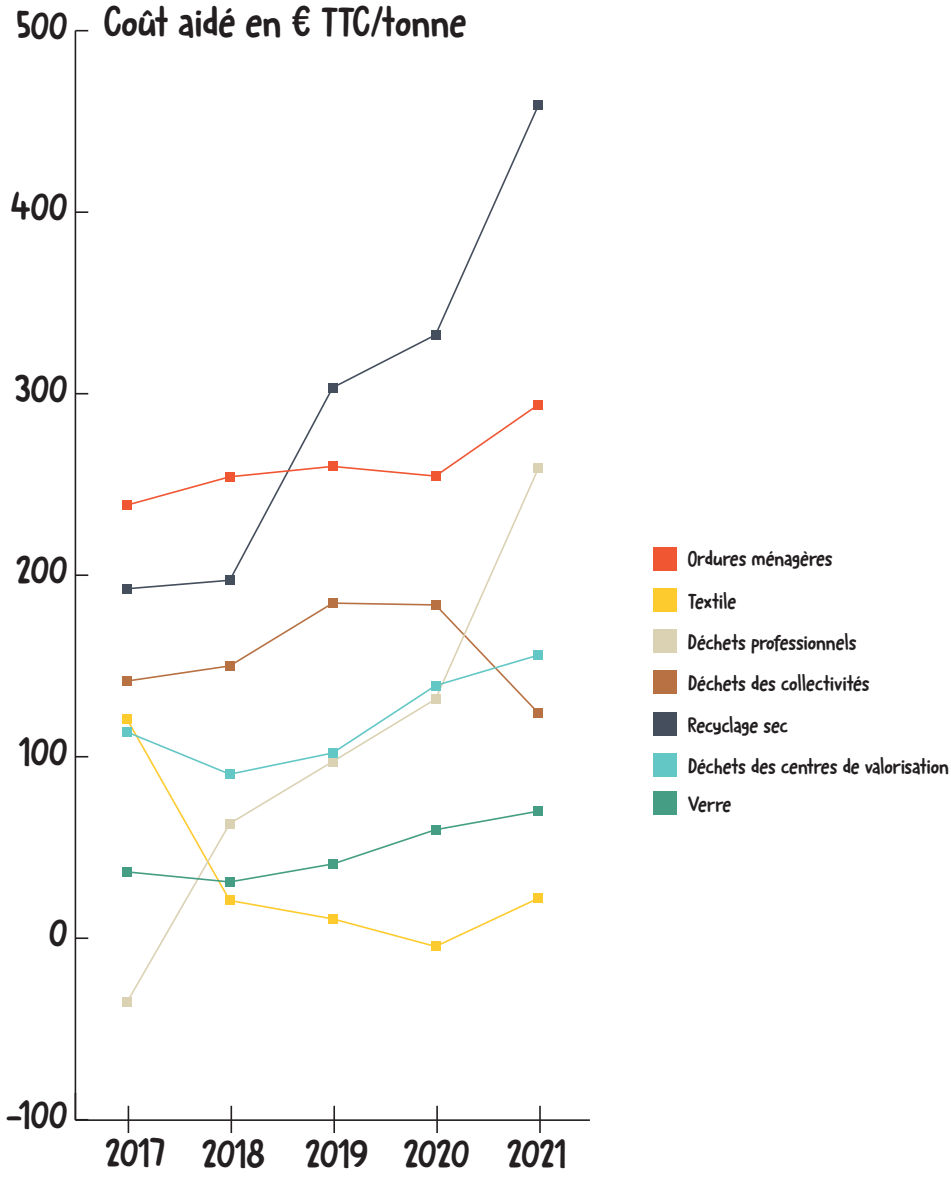

OMR : augmentation des taxes et des carburants.

Verre : 2017 pic de production avec l'arrivée de Villeneuve-en-Perseigne mais ancien marché de collecte qui a été renouvelé depuis. En 2019, augmentation de la collecte qui se poursuit en 2020.

Recyclables : 2016 nouveau marché de tri des déchets suit à la fermeture de celui d'Arçonnay (transport effectif désormais). En 2019, chute drastique des soutiens et des ventes ainsi qu'en 2020.

Centre de valorisation : variation en fonction des productions.

Professionnels : année 2017 chiffre imparfait sans explication à ce jour. Collectivité : variations identiques aux OMR.

Textile : 2017 chiffre aberrant suite à une erreur de remplissage de la matrice des coûts.

COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON : COÛTS EN EUROS HT

Matrice des coûts 2021 validée dans SINOE

			Année 2020 Montants en euro HT Population adhérente : 57 774 hab.	COMPARAISON 2020/2021	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES		VERRE
					Porte à porte	Apport volontaire	
CHARGES	FONC-TION-NELLES		Charges de structure	-	230 857	189 567	23 291
			Communication	-	8 456	3 624	18 120
			TOTAL FONCTIONNELLES	**+ 15 %**	**239 313**	**193 191**	**41 411**
	TECHNIQUES		Prévention	+ 42 %	25 501	24 118	5 187
			Collecte et pré-collecte	-	-	-	-
			Pré-collecte	-	92 880	161 963	83 738
			Collecte	-	737 291	386 852	44 087
			TOTAL COLLECTE ET PRÉ-COLLECTE	**+ 6 %**	**830 171**	**548 815**	**127 825**
			Transfert/Transport	-	92 171	97 986	7 400
			Tri et conditionnement	-	-	-	-
			Compostage	-	-	-	-
			Incinération	-	-	-	-
			Autre valorisation matière ou énergie	-	-	-	-
			Stockage de déchets non dangereux	-	-	-	-
			Traitement des inertes	-	-	-	-
			TOTAL TRAITEMENT DES DÉCHETS NON DANGEREUX	**- 1 %**	**-**	**-**	**-**
			Enlèvement et traitement des déchets dangereux	-	-	-	-
			Autres charges	-	-	-	-
			TOTAL TECHNIQUES	**+ 3 %**	**947 843**	**670 919**	**140 412**
			TOTAL CHARGES + REG	**+ 3 %**	**1 187 156**	**864 110**	**181 823**
			[REG] Incinération - Energie	-	443 896	471 898	-
PRODUITS	INDUSTRIELS		Ventes de produits et d'énergie	-	-	-	-
			Matériaux	-	-	-	31 432
			Prestations à des tiers	-	-	-	-
			Autres produits	-	10 267	2 970	-
			TOTAL INDUSTRIELS	**+ 122 %**	**10 267**	**2 970**	**31 4332**
	SOUTIEN		Soutiens des éco-organismes	-	20 660	21 964	22 268
	AIDES		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	-	9 448	10 140	220
			Subventions de fonctionnement	-	-	-	-
			Aides à l'emploi	-	-	-	-
			TOTAL AIDES	**- 42 %**	**9 448**	**10 140**	**220**
			TOTAL PRODUITS	**+ 7 %**	**40 375**	**35 074**	**53 920**
FISCALITÉ ET FINANCEMENT DÉCHETS			Montant de la TVA acquittée	-	**143 500,86**	**105 130,45**	**4 598,29**
	FINANCEMENT DÉCHETS DIRECT		TEOM	-	2 456 476	2 611 434	-
			Redevance spéciale & facturations usagers	-	-	-	-
			Redevance spéciale	-	139 375	-	-
			Facturation à l'usager	-	1 490	-	-
			TOTAL REDEVANCE SPÉCIALE & FACTURATIONS USAGERS	**+ 25 %**	**140 865**	**-**	**-**
			TOTAL FINANCEMENT DÉCHETS DIRECT	**+ 2 %**	**2 597 341**	**2 611 434**	**-**
			TOTAL FINANCEMENT DÉCHETS	**+ 2 %**	**2 597 341**	**2 611 434**	**-**

Coût complet	+ 8 %	1 631 052,35	1 336 006,37	181 823,11
Coût technique	+ 4 %	1 620 785	1 333 038	150 391
Coût partagé	+ 7 %	1 600 125	1 311 074	128 123
Coût aidé HT	+ 7 %	1 590 677	1 300 934	127 903
TVA acquitée	- 19 %	143 500,86	105 130,45	4 598,29
Coût aidé TTC	- 3 %	1 590 677	1 300 934	127 903
FINANCEMENT DÉCHETS	**+ 2 %**	**-**	**-**	**-**

FLUX DE DÉCHETS

RECYCLABLES SECS DES OM HORS VERRE

PAPIERS GRAPHIQUES	EMBALLAGES LÉGERS		DÉCHETS CENTRE DE VALORISATION	DÉCHETS PROFESSIONNELS	DÉCHETS COLLECTIVITÉS	TEXTILES	TOTAL 2021	TOTAL 2020
Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire						
26 727	84 798	67 273	173 752	14 549	18 827	1 023	830 664	739 496
18 120	21 744	14 496	30 201	-	-	6 040	120 801	85 656
44 847	**106 542**	**81 769**	**203 953**	**14 549**	**18 827**	**7 063**	**951 465**	**825 152**
16 108	6 225	4 150	40 048	-	-	1 729	123 066	86 767
-	-	-	-	-	-	-	-	-
64 197	20 679	34 058	-	-	613	-	458 128	496 617,64
72 898	218 937	210 234	357 973	87 709	45 826	-	2 161 807	1 978 885
137 095	**239 616**	**244 292**	**357 973**	**87 709**	**46 439**	**-**	**2 619 935**	**2 475 502,64**
7 922	35 533	21 038	143 626	-	16 243	763	422 682	476 178
-	229 836	136 079	-	-	-	-	356 915	369 436
-	-	-	109 448	-	23 795	-	133 243	131 510
-	-	-	-	-	27 021	3 677	30 698	17 943
-	-	-	20 537	-	-	-	20 537	-
-	-	-	258 239	-	-	-	258 239	223 118
-	-	-	18 875	-	-	-	18 875	17 692
-	**229 836**	**136 079**	**407 099**	**-**	**50 816**	**3 677**	**827 507**	**838 539**
-	-	-	40 130	-	-	-	40 130	48 329
-	-	-	58 602	-	-	-	58 602	51 582
161 125	**511 210**	**405 559**	**1 047 478**	**87 709**	**113 498**	**6 169**	**4 091 922**	**3 976 897,64**
205 972	**617 752**	**487 328**	**1 251 431**	**102 258**	**132 325**	**13 232**	**5 959 181**	**5 802 087**
-	-	-	-	-	-	-	915 794	758 700
-	-	-	-	-	-	-	-	-
51 518	99 987	59 199	57 625	8 323	-	-	308 084	87 505
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	49 932	-	1 131	-	64 300	80 503
51 518	**99 987**	**59 199**	**107 557**	**8 323**	**1 131**	**-**	**372 384**	**168 008**
64 420	257 144	152 247	12 730	-	-	5 614	557 047	682 991
215	-	185	3 455	-	459	62	24 184	28 386
-	-	-	-	-	-	-	-	10 500
-	-	-	-	-	-	-	-	-
215	-	185	3 455	-	459	62	24 184	41 548
116 153	**357 131**	**211 631**	**123 742**	**8 323**	**1 590**	**5 676**	**953 615**	**889 881**
6 228,72	**31 945,25**	**22 885,35**	**49 544,54**	**5 227,51**	**5 546,83**	**549,97**	**-**	**528 213**
-	-	-	-	-	-	-	5 067 910	5 029 374
-	-	-	-	-	-	-	-	194 831
-	52 787	41 643	-	8 738	-	-	242 543	-
-	-	-	-	-	-	-	1 490	-
-	**52 787**	**41 643**	**-**	**8 738**	**-**	**-**	**244 033**	**194 831**
-	**52 787**	**41 643**	**-**	**8 738**	**-**	**-**	**5 311 943**	**5 214 481,64**
-	**52 787**	**41 643**	**-**	**8 738**	**-**	**-**	**5 311 943**	**5 214 481,64**

205 971,91	617 752,85	487 328,40	1 251 428,54	102 258,34	132 325,07	13 232,89	5 959 179,84	5 518 890
154 454	517 765	428 129	1 143 874	93 935	131 194	13 232	5 586 797	5 392 741,64
90 034	260 621	275 882	1 131 144	93 935	131 194	7 618	5 029 750	4 709 750,64
89 819	260 621	275 697	1 127 689	93 935	130 735	7 556	5 005 566	4 681 364,64
6 228,72	31 945,25	22 885,35	49 544,54	5 227,51	5 546,83	549,97	375 157,77	464 345
89 919	260 621	275 697	1 127 689	93 935	130 735	7 556	5 005 566	5 145 709,64
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5 311 943**	**5 214 481,64**

LEXIQUE - DÉFINITION

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

CCES : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

DMA : Déchets Ménagers Assimilés (tous déchets confondus par les ménages et professionnels)

ÉTP : Équivalent Temps Pleins

Hab : Habitant

HT : Hors Taxe

MP : Marché Public

OMA : Ordures Ménagères Assimilées (comprend les ordures ménagères résiduelles et le tri)

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles (fraction des déchets hors déchetterie et tri)

PAC : Point d'Apport Collectif

PAP : Porte-À-Porte

PLP : Programme Local de Prévention

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TTC : Toute Taxe Comprise

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

ZDZG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

NOTES

Communauté Urbaine d'Alençon

Département Patrimoine Public
Direction Cadre de vie - Service Déchets Ménagers

Place Foch - CS 50362 - 61 014 Alençon Cedex
Tél 02 33 32 40 06
Mail : servicedechetsmenagers@cu-alencon.fr

www.cu-alencon.fr

CUA Communauté Urbaine d'Alençon